
JAZENEUIL

B
U
L
L
E
T
I
N



M
U
N
I
C
I
P
A
L

N. 10

FEVRIER 1993



... LE MOT DU MAIRE ...



Je viens de me rendre à l'évidence : c'est bien le 10^e numéro de notre bulletin d'informations municipales que nous vous adressons cette année. Que le temps passe vite !

Il a bien sûr évolué, dans son contenu et dans sa consistance votre bulletin. Mais la commission chargée de son élaboration s'est toujours attachée à conserver le but initial et principal qui était d'en faire le messager des informations auxquelles vous avez droit sur la gestion de notre commune.

Cet anniversaire a été pour moi l'occasion de feuilleter les neuf numéros édités à ce jour et de me remémorer quelques faits que j'avais un peu oubliés. Ce retour en arrière me permet de cerner les diverses réalisations de cette dernière décennie, et je pense que nous pouvons être très satisfaits du travail accompli, autant par sa qualité que par sa diversité et son ampleur. Qu'il me soit permis de remercier notre équipe municipale pour tout ce travail qui place notre commune sur la voie de l'avenir.

Cette année encore, de nombreux projets sont en gestation :

- . Réfection complète du lavoir,
- . Aménagement d'un magasin au centre bourg,
- . Aménagement des abords de la salle des fêtes,
- . Réfection des WC au centre bourg,
- . Des travaux de voirie.

Puis, bien que ce projet ne soit pas lié au budget communal, nous suivrons avec un regard attentif la procédure de remembrement de la partie Sud - Sud Est de la commune qui suscite quelques interrogations chez un certain nombre d'opposants au projet.

Il est réel que concilier les contraintes environnementales et paysagères avec les contraintes d'ordre économique, l'intérêt collectif avec des intérêts individuels souvent divergents, n'est pas toujours chose aisée. Cela est néanmoins possible, plusieurs communes du département de la Vienne en ont réussi la gageure. En nous inspirant de leur précieuse expérience, serait-ce trop demander à la bonne volonté de chacun des interlocuteurs, d'abandonner tout esprit partisan pour tenter de réussir ce projet aussi bien, sinon mieux encore qu'elles ont réussi à le faire elles-mêmes ?

JAZENEUIL jouit d'une réputation de vitalité et de dynamisme que beaucoup nous envient. Bravo et merci aux associations qui sont les artisans de cette qualité de vie dont nous sommes fiers.

Le Maire,

Rémy VIERFOND

LA MUNICIPALITÉ DE JAZENEUIL

Maire : Rémy VIERFOND

Adjoints :

- . Jacky GAULT, Responsable des Bâtiments
- . Monique de CLERCQ, Responsable de l'Aide Sociale, Relation avec l'école et les associations
- . Jean MARECHAL, Responsable de la Voirie.

Les Conseillers Municipaux :

Rémy DURIVAUT, Rémy VUZE, Jean MORISSON, Roland FRUCHARD, Jean GAILLARD, Madeleine BALOGE, Guy BRAULT, Geneviève GABORIT, Jean WAREIN, Martine DELAVAUT.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

☐ FINANCES - BUDGET :

VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M., MARECHAL J.L., GABORIT G., VUZE R., WAREIN J.

☐ VOIRIE - CHEMINS :

MARECHAL J.L., VIERFOND R., GAULT J., DURIVAUT R., FRUCHARD R., VUZE R.

☐ BATIMENTS :

GAULT J., BRAULT G., GAILLARD J., WAREIN J., FRUCHARD J., SIRE B.

☐ ASSAINISSEMENT :

MARECHAL J.L., BRAULT G., DURIVAUT R., FRUCHARD R., VUZE R., WAREIN J.

☐ URBANISME - ENVIRONNEMENT - HYGIENE :

GAULT J., VIERFOND R., de CLERCQ M., BALOGE M., BRAULT G., GAILLARD J., MORISSON J., FRUCHARD Michèle, LORPHELIN Michel.

☐ AGRICULTURE :

VIERFOND R., BALOGE M., DURIVAUT R., FRUCHARD R., MARECHAL J.L., VUZE R., ROUSSEAU Daniel, VANDIER Hugues, le Président du Syndicat Local.

☐ FLEURISSEMENT :

De CLERCQ M., GAULT J., BALOGE M., DELAVAUT M., GABORIT G., GAULT G., BOBEAU Hubert, MORISSON Christiane, BEAUCHAMP Marthe + les membres du CCAS.

☐ C.C.A.S. :

VIERFOND R., De CLERCQ M., GAULT J., BALOGE M., MORISSON J., BILLEROT M., SIRE Yvonne, SIRE Suzanne.

☐ **EMPLOYES COMMUNAUX :**

VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., BALOGE M., BRAULT G.,
MORISSON J.

☐ **INFORMATION :**

VIERFOND R., GAULT J., de CLERCQ M.,
MARECHAL J.L., BALOGE M., DELAVAUT M.,
GABORIT G., MORISSON J., BILLEROT Thierry,
FRUCHARD Michèle, SIRE Yvonne.

☐ **SOCIO CULTURELLE :**

De CLERCQ M., MARECHAL J.L., BALOGE
M., DELAVAUT M., GAILLARD J., GABORIT G.,
MORISSON J., WAREIN J., Présidents des Associa-
tions.

☐ **SIVOM :**

Titulaires : VIERFOND R., GAULT J.
Suppléants : MARECHAL J.L., FRUCHARD R.

☐ **SIAEP :**

VIERFOND R., GAULT J., DURIVAUT R.

☐ **SYNDICAT AMENAGEMENT DE LA
VONNE :**

Titulaires : GAULT J., BRAULT G.
Suppléants : DE CLERCQ M., WAREIN J.

☐ **SIMER :**

Titulaires : VIERFOND R., MARECHAL J.L.
Suppléants : FRUCHARD R., VUZE R.

☐ **RSIEDV :**

BRAULT G., GAILLARD J.

☐ **SYNDICAT D'INITIATIVE :**

De CLERCQ M., GAILLARD J.

☐ **VIENNE SERVICES :**

VIERFOND R., GAULT J.

☐ **CNAS :**

Elus : De CLERCQ M. (Tit.),
GABORIT G. (Sup.)
Personnel : BILLEROT T. (Tit.)
PAPET C. (Sup.)

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : Grande Rue - Tél. 49.53.50.07 * FAX : 49.53.38.75

Secrétaire : M. Thierry BILLEROT

Ouvrier d'entretien de la Voirie : M. Claude PAPET

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles : Melle Christine TAVEAU

Cantine - Entretien des Bâtiments : Melle Béatrice PUAULT

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public :

Les Lundis - Mardis - Vendredis de 14 H à 17 H
et les Mercredis - Jeudis - Samedis de 9 H à 12 H

PERMANENCES :

Maire : Les Samedis de 10 h à 12 h et sur rendez-vous
Mme Monique de CLERCQ (Aide Sociale) - Téléphoner au 49.43.35.80

ECOLE PUBLIQUE : Tél. 49.53.56.24 - Directrice : Madame Marthe GAULT

SERVICES



MEDECIN	:	Docteur Patrice DESVIGNE Cité de la Vigne	49.53.54.34
INFIRMIERE	:	Madame Geneviève POIDEVIN 19, rue d'Auvergne 86600 LUSIGNAN	49.43.62.10
PRESSE	:	Nouvelle République Thierry BILLEROT	49.53.50.07 OU 49.43.66.85
		Centre Presse DELPLANQUE Georges Le Pinacle	49.53.53.10
LA POSTE	:	Grande Rue De 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H Samedi de 8 H 30 à 11 H 30	49.53.57.87
CREDIT AGRICOLE	:	<u>POINTS VERTS :</u> Café BRAULT dans le Bourg Café AUBENEAU au Pinacle	
BIBLIOTHEQUE	:	Les Mardis de 16 H à 17 H	
TAXI	:	Dominique BOUTIN La Gaucherie 86470 LA CHAPELLE MONTREUIL	49.57.81.12

RELIGION

Permanences au Presbytère les Jeudis de 14 H 30 à 16 H

Offices : Les Jeudis à 16 H et Dimanches à 11 H 15

SOCIÉTÉS LOCALES

HISTRA :

Présidente : Monique de CLERCQ - La Vaudebreuil 49.43.35.80

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB :

Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI - La Mimaudière 49.43.39.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

Président : Thierry BILLEROT - La Mimaudière 49.43.66.85

DONNEURS DE SANG BENEVOLES :

Président : Patrice DESVIGNE - Lotissement du Moulin 49.53.54.34

"OL TAIT D'AUT FE" :

Présidente : Christiane LAURIN - Cité La Vigne 49.53.57.57

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE :

Président : Hubert BOBEAU 49.53.60.49

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD :

Président : Marcel VUZE - La Gaillarderie 49.53.50.36

CLUB DU 3ème AGE :

Président : Hubert BOBEAU - Les Châtres 49.53.60.49

MOTO CLUB JAZENEUILLAIS :

Président : Jean-Yves GAULT - Route de Sanxay..... 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE :

Président : Joseph TEIXEIRA - La Quinterie 49.53.50.73

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL :

Président : Jacques THOREAUX - Lotissement du Champ de l'Allée
ROUILLE..... 49.43.94.07

ASSOCIATION CONTRE LE REMEMBREMENT :

Président : Robert PRIOUX - 8, rue du Petit Sansonnet -
86480 ROUILLE 49.43.91.41

USAGERS DE L'ENVIRONNEMENT JAZENEUILLAIS :

Président : Georges DELPLANQUE - Le Pinacle 49.53.53.10

**QUELQUES ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE
UTILES**

SERVICE CANTONAL :

- Gendarmerie de Lusignan 49.43.31.11
- Pompiers de Lusignan 18
- SIVOM de Lusignan (Ordures Ménagères, Animation Socio-Cultu-
relle, Tourisme), Place du Bail - Centre André Léo..... 49.43.31.94
- Office de Tourisme - Place du Bail 49.43.61.21
Centre André Léo (FAX) 49.43.61.19
- Syndicat d'Alimentation en Eau Potable - Mairie de Lusignan 49.43.30.92
- Syndicat de la Vonne - SIVOM - Place du Bail..... 49.43.31.94
- Perception de Lusignan - 8, rue Carnot 49.43.31.82
- Personne qualifiée pour la protection de la Nature (PQSN)
M. Georges DELPLANQUE - Le Pinacle 49.53.53.10
- Conciliateur (litiges entre particuliers) Mairie de Lusignan
M. AGUILARD - 2ème jeudi du mois de 14 H à 16 H 49.43.31.48

SERVICE SOCIAL - SANTE :

- Centre Communal d'Action Sociale de Jazeneuil (C.C.A.S.) Mairie	49.53.50.07
- Mutualité Sociale Agricole : 37, rue du Touffenet à Poitiers	49.44.55.66
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie 41, rue du Touffenet	49.44.55.66
- Caisse d'Allocations Familiales 41, rue du Touffenet	49.44.55.66
- Centre du TOURNIQUET (Difficultés de l'Adolescence - Toxicomanie) - 2, rue du Tourniquet - Poitiers	49.88.84.95
- Permanences de l'Assistante Sociale : Centre Social, Place du Bail à Lusignan	49.43.32.88
. Le mardi de 10 à 12 H pour la M.S.A. (Mme CHEVRIER) . 2ème et 4ème mardi de 11 H à 12 H pour le Régime Social (Mme LACHAUD).	
- Centre Social - Place de l'Eglise - Rouillé	49.43.99.21
. 1er et 3ème Vendredi de 10 H à 12 H pour la M.S.A. . Le lundi de 9 H à 10 H pour le Régime Général.	
- Conseillère en économie sociale et familiale Place de la Mairie - Lusignan - Melle VIROLLEAU 1er mercredi de chaque mois de 10 H à 12 H	49.43.39.66

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- P.A.I.O. (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation)	49.51.82.75
Centre Social - 86190 VOUILLE	
- M.I.F. (Mission d'information sur les formations)	49.43.69.20
Centre André Léo Place du Bail - 86600 LUSIGNAN	
- A.P.P. (Atelier pédagogique personnalisé)	49.73.71.39
Centre André Léo Place du Bail - 86600 LUSIGNAN	
- Centre de Formation de la Forêt	49.59.71.37
La Forêt 86600 SAINT SAUVANT	

LOGEMENT - URBANISME

- Direction Départementale de l'Équipement (DDE)	
. Aide au Logement (ANAH)	
5, rue Arthur Ranc à POITIERS	49.55.63.63
- Centre d'Information sur l'Habitat (ADIL)	
16 bis, rue Boncenne à POITIERS.....	49.88.31.93
- Régie d'Électricité (RSIEDV) :	
. Service Technique :	
19, rue Portes Rouges - Vivonne	49.43.41.47
. Service Facturation :	
4, rue Paul Guillon - Poitiers.....	49.44.79.00
- O.P.A.H. du Canton de Lusignan	49.41.28.72
. Agence Technique Départementale (M. AUCHER)	
1er Mercredi de chaque mois de 10 H 45 à 12 H	
à la Mairie de Jazeneuil.	

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

*** Par les associations locales :**

- Grande salle : 1ère réservation gratuite, les suivantes 300 F.

POUR LES BANQUETS ET REPAS DE NOCES :

*** Par les gens de la Commune :**

- Petite salle 250 F.

- Grande salle 450 F.

*** Par les jeunes de la Commune (- 18 ans) :**

- Petite salle 150 F.

- Grande salle 240 F.

(La présence d'une ou plusieurs personnes adultes responsables est exigée).

*** Par les personnes et associations extérieures à la Commune :**

- Petite salle 350 F.

- Grande salle 600 F.

POUR LES VINS D'HONNEUR :

..... 100 F.

Ces tarifs comprennent l'utilisation si nécessaire de la cuisine, de la vaisselle et des couverts.

A ceux-ci, s'ajoute une somme pour l'utilisation effective du chauffage de 50 F. pour la petite salle, et de 140 F. pour la grande salle.

S'ajoute également dans tous les cas d'utilisation de la grande salle, une somme pour le nettoyage de 120 F.

Pour les entraînements, répétitions des associations locales, l'utilisation est gratuite à condition de n'utiliser le chauffage qu'à bon escient et en cas d'extrême nécessité.

DE LA SONORISATION :

*** Micros seuls** 50 F.

*** Sonorisation complète** 150 F.

TARIFS DE LOCATION DU MATÉRIEL HORS DE LA SALLE DES FÊTES

*** Par les gens de la commune :**

- Table 5 F.

- Chaise 1 F.

- Vaisselle et couverts par 25 50 F.

*** Par les associations et personnes extérieures à la Commune :**

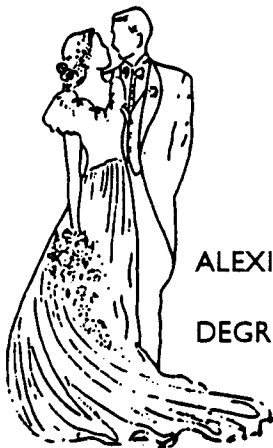
- Table 7 F.

- Chaise 2 F.

~ Etat civil ~

Naissances :

DELAVALT Benjamin	Le Bout du Pont	15 Janvier 1992
CLEMENT Romain	La Vaudebreuil	02 Février 1992
CANTEAU Mélanie	Le Bourg	12 Mars 1992
GARREAU Cédric	Le Bourg	15 Avril 1992
BONNET Andrée	Le Champ de la Croix	11 Septembre 1992
BONNET Bernard	Le Champ de la Croix	11 Septembre 1992
CHARRON Thomas	Le Moulin	23 Novembre 1992
GOICHON Mehdi	Les Quintardières	13 Décembre 1992



Mariages :

ALEXIS Didier	et	ROUSSEAU Ghislaine	La Mirebelière	25 Avril 1992
DEGRIS Gérard	et	ERNOUL Laurence	Le Bourg	03 Octobre 1992

Décès :

BERNARD Albert	Le Bout du Pont	12 Avril 1992
MORISSET André	Les Quintardières	23 Avril 1992
BOISGROLLIER Berthe Veuve PORTIER	Le Pinnacle	23 Mai 1992
BILLOWUS Anna Veuve ZYZNIEWSKI	La Mimaudière	14 Juin 1992
THOREAUX Eva Veuve GUIBERTEAU	Les Châtres	19 Juillet 1992
GARNAUD Paulette Veuve BRANGER	Les Quintardières	21 Juillet 1992
FURET Elisabeth Veuve MANIEL	Montgoulin	05 Novembre 1992

BUDGET ET FINANCES

Le Budget Primitif 1992 a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal le 30 Mars sur proposition de la Commission des Finances.

Globalement, ce budget s'équilibre de la manière suivante : **2.145.046 Francs en section de Fonctionnement, 2.624.124 Francs en section d'Investissement**, soit un total de **4.769.170 Francs** en augmentation de **56,1 %** par rapport à celui de 1991.

Une explication doit être donnée à la forte hausse du budget primitif 1992 : Grâce au traitement informatique de l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'année précédente, les comptes administratifs peuvent être adoptés dès la clôture de l'exercice fin janvier. Le compte administratif 91 a donc été arrêté et adopté avant le vote du budget 92. Cette formule permet de débloquent immédiatement les sommes restantes au budget de l'année précédente, mais réduit la souplesse de l'ajustement des comptes en cours d'année par l'adoption d'un budget supplémentaire.

Ceci obligeant à surestimer légèrement les postes de dépenses pour ne pas avoir de surprises désagréables de comptes insuffisamment approvisionnés en fin d'année.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT se décompose ainsi :

*** RECETTES ***			
LIBELLE	Montant	% du Total	Variation 91-92
- Produits de l'exploitation	110.500	5,2	+ 36,9
- Produits domaniaux	35.300	1,6	- 0,6
- Produits financiers	9.900	0,5	- 18,7
- Recouvrements et subventions	266.400	12,4	+ 67,6
- Dotation Globale de Fonctionnement	663.063	30,9	+ 6,0
- Impôts Indirects	21.200	1,0	+ 15,8
- Contributions directes	827.127	38,6	+ 7,5
- Produits Antérieurs	211.556	9,9	NS
	2.145.046		+ 26,2

*** DEPENSES ***			
LIBELLE	Montant	% du Total	Variation 91-92
- Denrées et Fournitures	76.500	3,6	+ 30,5
- Frais de personnel	575.600	26,8	+ 13,1
- Impôts et Taxes	7.500	0,3	+ 21,0
- Travaux et Services Extérieurs	146.600	6,8	+ 10,6
- Participations et Contingents	271.380	12,7	+ 22,9
- Allocations - Subventions	45.290	2,1	+ 46,8
- Frais de gestion générale	169.000	7,9	+ 22,9
- Frais financiers	128.800	6,0	- 6,0
- Prélèvement pour dépenses d'investis.	724.376	33,8	+ 54,9
	2.145.046		+ 26,2

Si l'on enlève les 724.376 Francs prélevés pour être versés à la section d'Investissement, les dépenses du budget de la section de Fonctionnement s'élèvent à la somme de 1.420.670 Francs en augmentation de 15,3 % par rapport à 1991.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dehors des opérations non affectées (remboursement du capital des emprunts pour 98.596 Francs), les programmes suivants ont été inscrits :

- Acquisition de matériel	50.000 F
- Travaux de Bâtiments	314.913 F
- Réfection des couvertures de l'Eglise	533.238 F
- Aménagement d'un local commercial	200.000 F
- Aménagement logements locatifs	627.000 F
- Réfection du lavoir	85.000 F
- Travaux d'assainissement	200.302 F
- Travaux de Voirie	248.700 F
- Aménagement d'un terrain gens du voyage	205.000 F

Ces programmes ont été financés de la façon suivante :

- DGE	78.272 F
- Fonds de compensation de la TVA	101.927 F
- Subventions du Département	598.900 F
- Subventions de la Région	82.500 F
- Subvention de l'Etat	171.600 F
- Emprunt long terme	525.230 F
- Vente de parcelles de lotissement	40.000 F
- Autofinancement	724.376 F

LES FINANCES COMMUNALES

LES IMPOTS LOCAUX : (Contributions directes), ont représenté 42,8 % des recettes de fonctionnement de la commune, si l'on retranche de ces recettes les produits antérieurs de 1991 soit 211.556.

Les taux des quatre taxes locales ont été fixés en appliquant une augmentation égale à la progression du taux d'inflation constatée en 1991 soit 3 %.

	TAUX	BASES D'IMPOSITION	IMPOTS
Taxe d'Habitation	9,40	1.908.000	179.352
Taxe Foncier Bâti	10,89	1.241.000	135.145
Taxe Foncier Non Bâti	27,06	744.000	201.326
Taxe Professionnelle	10,87	1.800.240	195.686
			711.509

* **Le fonds de roulement :** Nous avons terminé l'année 1991 avec un excédent de 5.843 Frs.

LES EMPRUNTS :

La dette en capital au premier janvier 1992 s'élevait à la somme de **1.216.978 Francs**, en diminution de **18,1 %** par rapport à 1991 et représentait seulement **1746 Francs** par habitant.

Le capital remboursé au cours de l'exercice 92 a été de **70.546 Francs**. Les intérêts payés se sont élevés à la somme de **117.443 Francs**.

L'annuité des emprunts garantis auprès des différents syndicats s'est élevée à la somme de **94.291 Francs**.



OPERATIONS BUDGETAIRES 92

L'ANNÉE 1992

AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FÉVRIER

*** Le Compte Administratif de 1991 est adopté à l'unanimité, celui-ci laisse apparaître un résultat déficitaire de **254.943 F.**

*** Il est décidé de faire l'acquisition d'un télécopieur Agoris 6 l afin d'équiper le secrétariat, pour le prix de **3.561 Francs H.T.**

*** Le Maire donne lecture du courrier concernant l'attribution par le conseil général d'une subvention de **22.500 Francs** pour financer les travaux d'assainissement place de l'église. Travaux estimés à la somme de **75.000 Francs TTC.**

*** Le Maire évoque l'intention de la Direction de la SNCF de fermer définitivement la gare de Lusignan à partir du 1^{er} Mars. Motion est prise par le conseil pour demander à la Direction de la SNCF de revoir sa décision afin de garder une présence physique à la gare pour la vente des billets et assurer la sécurité des voyageurs.

*** La Société Espace Services qui assurait une fois par trimestre le balayage mécanisé des rues demandant une augmentation de 25 % de ses tarifs, le conseil décide de ne pas reconduire le contrat et demande son remplacement par la SPN pour le prix de **360 Francs HT l'heure.**

*** Le Conseil décide de reconduire pour un an les deux contrats Emploi Solidarité.

*** Un mandat arrivant à expiration, le Conseil décide de reconduire Madame De CLERCQ, titulaire, Madame GABORIT suppléante pour le collège des élus, Monsieur BILLEROT, titulaire, Monsieur PAPET suppléant pour le collège des employés, dans leurs fonctions de délégués auprès du Comité National d'Action Sociale.

*** De même, Messieurs VIERFOND, VUZE et FRUCHARD sont désignés pour siéger au bureau de l'Association Foncière Intercommunale JAZENEUIL - CURZAY S/ VONNE.

SÉANCE DU 12 MARS

*** Le Maire informe le Conseil que les négociations engagées avec Monsieur VIERFOND Jean-Michel pour l'acquisition de son immeuble cadastré G 355 et 377 comprenant une maison d'habitation, un local commercial, des dépendances et un jardin, ont abouti au prix fixé par le Conseil de **110.000 Francs** hors frais d'enregistrement.

*** Le Conseil décide de proposer des mesures spécifiques d'accompagnement à l'OPAH en cours sur le canton depuis le 1^{er} Janvier :

. Attribution d'une subvention de **40 F** par mètre carré plafonnée à **4.000 F** pour le ravalement de la façade côté rue.

. Attribution d'une subvention de **35 %** du montant des travaux, plafonnée à **4.000 F** pour tout propriétaire entreprenant un traitement contre les termites.

Ceci pendant les trois années de l'OPAH et après signature d'une convention entre les particuliers et la Commune.

*** Le Maire rend compte de l'avancement du dossier concernant l'aménagement pour les gens du voyage.

SÉANCE DU 30 MARS

*** Dans le cadre de la loi du 3 Février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le conseil est invité à définir le montant de l'indemnité allouée au maire et aux adjoints.

Ce montant est calculé par référence au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit IM = 818, auquel s'applique un taux variable, fonction de la population municipale. Ce taux est à définir par les Conseils Municipaux et ne peut pour l'indemnité attribuée au maire, dépasser 17 % pour les communes de 500 à 999 habitants. L'indemnité allouée aux adjoints ne peut dépasser 40 % de celle attribuée au maire.

En l'absence des intéressés, le Conseil fixe le taux d'indemnisation du Maire à **14,78 %** et l'indemnité des Adjoints à **40 %** de celle-ci.

*** Le Conseil fixe la redevance d'assainissement à **1,50 F** le mètre cube.

*** Le Conseil décide de majorer les taux des taxes locales de **3 %**.

Les taux applicables pour 1992 sont donc :

. Taxe d'Habitation	:	9,40 %
. Foncier Bâti	:	10,89 %
. Foncier Non Bâti	:	27,06 %
. Taxe Professionnelle	:	10,87 %

*** Le Conseil vote le budget primitif de la Commune.

*** Le Conseil décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe professionnelle pendant deux années à partir de la création, toute nouvelle entreprise créée depuis le 1^{er} Janvier 1992 et répondant à l'article 44 sexies et à l'article 44 septies du Code Général des Impôts.

SÉANCE DU 25 MAI

*** Le Comité contre le Remembrement Jazeneuillais ayant vivement souhaité qu'un nouveau débat sanctionné par un vote puisse avoir lieu sur le projet de réaménagement foncier de la partie Sud-Sud Est de la commune demandé par la précédente assemblée communale le 30 juin 1986, le Conseil Municipal, après en avoir longuement discuté ; écouté les réponses aux questions posées aux représentants de la DDA et du Conseil Général présents à la réunion ; se prononce à bulletin secret par 9 voix pour, 1 contre et 3 nuls, pour la poursuite de la procédure.

*** Le Conseil décide de passer une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une nouvelle tranche de travaux concernant la réfection de la couverture en lauzes de l'Absidiole de l'église. Le montant en est fixé à 350.000 Francs avec le concours respectif de l'Etat à hauteur de 35 %, de la Région 15%, du Département 25 %, de la Commune 25 %.

*** Le Conseil décide d'apporter sa caution de garantie sur un prêt de 150.000 Francs contracté par l'Association Entraide Sociale Poitevine, gérante du Logis de la Cour pour financer des travaux de mise en conformité de sécurité.

*** Le Conseil décide d'apporter une assistance financière à l'organisation d'une classe découverte à GUCHEN dans les Hautes Pyrénées pour 16 enfants de la classe section Infantile, CP - CE1. Une subvention de 3.800 Francs est attribuée.

*** Le Maire informe le Conseil qu'un accord de subvention d'un montant de 20.643 Francs a été accordé au titre de la DGE pour la réfection du lavoir.

*** Le Conseil, après avis de la commission de Voirie, décide de proposer le goudronnage après reprofilage et empierrement du chemin rural de la Pétinière à Lusignan. Estimation de la DDE : 140.000 Francs.

SÉANCE DU 22 JUIN

*** L'Entraide Sociale Poitevine ayant été contrainte de demander un prêt plus important que prévu (200.000 F au lieu de 150.000 F), le président de l'Association sollicite la caution de garantie pour la totalité du prêt. Caution accordée par le Conseil.

*** Le Conseil décide la mise en place de trois nouveaux points d'éclairage sur le réseau public pour résorber quelques zones mal éclairées du bourg. Devis de la RSIEDV : 5.973 Francs TTC.

*** Après avis de la Commission des Bâtiments, il est décidé de refaire complètement l'installation électrique défectueuse du logement de la poste. Devis de la SARL GE Electricité : **14.171 Francs TTC**.

*** Le maire invite le Conseil à procéder à l'élection des propriétaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Parmi les douze candidats légalement déclarés,

Ont été élus par vote à bulletin secret :

. Messieurs ROUSSEAU Henri, BEAUCHAMP Gustave, ROUSSEAU Paul membres titulaires et Messieurs CLERC Henri, GAULT Jacky membres suppléants.

*** Le Conseil approuve la Convention d'occupation du local préfabriqué par la NAAJA.

*** Le Maire rend compte au Conseil de la réunion tenue à la mairie de Jazeneuil avec les responsables de l'OPAC 86 en présence d'un représentant de la DDE.

Sur notre insistance réitérée, l'OPAC est décidé à revenir sur sa position de refus d'opération de réhabilitation de l'immeuble VIERFOND en centre bourg.

Une rétrocession par la commune d'une partie de l'immeuble à l'OPAC est envisagée pour créer deux logements locatifs, la commune se réservant le rez-de-chaussée pour créer un magasin.

L'OPAC est même décidé à acquérir l'immeuble appartenant à Robert JOUVEAU afin d'employer le 3ème PLA obtenu par la Commune pour 1993.

*** Le Maire informe le Conseil de la création d'une nouvelle association dénommée "**Usagers de l'environnement Jazeneuillais**".

*** Le Conseil adopte le programme du 14 Juillet.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

*** Le Maire présente le rapport de l'expert de l'assurance dommage ouvrage concernant le plafond du foyer. Une malfaçon étant à l'origine de la chute de certaines plaques, l'assurance propose une somme de **6.582 Francs TTC** pour la reprise complète du plafond. Le Conseil accepte cette proposition.

*** Le Conseil décide de contracter un emprunt de **2.000.000 F** auprès de la C R C A M de la Vienne d'une durée de 15 ans remboursable trimestriellement.

*** Information est donnée sur la rentrée scolaire, Madame GAULT prend la direction de l'école après le départ à la retraite de Monsieur BRANGER.

Arrivée de deux nouveaux instituteurs : Monsieur GAMIN pour la classe grande section enfantine, CP - CE1 - Monsieur BROSSARD pour la classe CE2 - CM1 - CM2.

Le Conseil décide de prendre en charge l'achat des livres scolaires.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE

*** Le Conseil décide de proposer au Conseil Général de la Vienne, un nombre important de chemins à inclure dans le plan départemental des itinéraires de la randonnée pédestre.

La commune s'engage à assurer l'entretien permanent de ces chemins et de ne pas les aliéner sans proposer une solution de rechange.

*** Le Maire rend compte du rapport de la commission "Urbanisme et Environnement" qui s'est penchée sur les problèmes posés par la décharge municipale des Roches.

Un règlement intérieur va être mis en place.

La replantation d'arbres est décidée sur la partie comblée de la décharge.

*** Sur proposition du Maire, le Conseil décide de planter une châtaigneraie sur le plan de la Mimaudière.

*** Le Conseil décide d'employer une personne en Contrat Emploi Solidarité pour aider à la cantine ainsi qu'au secrétariat.

*** Le Conseil décide de confier l'étude de l'aménagement des abords de la salle des fêtes à l'Agence Technique Départementale.

*** Monsieur GAULT rend compte de l'avancement de divers travaux d'aménagements dans les bâtiments :

Etagères à la maternelle	: 2.253 F TTC par l'entreprise FRUCHARD
Pommes de douche au vestiaire du JFC	: 3.079 F TTC par l'entreprise BEAUDELIN

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE

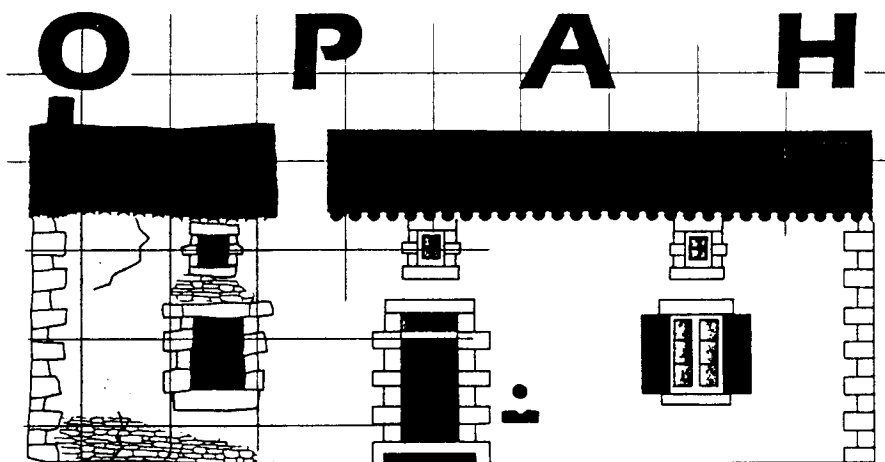
*** Suite au décret N° 92-1059 du 1er octobre 1992, le Conseil Municipal décide de consentir à son personnel titulaire, l'attribution d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires d'un taux respectif de 2,78 % pour 1992, 5,56 % pour 1993 et 8,33 % pour 1994 et suivant, du traitement brut de base annuel.

*** Le Conseil accepte l'idée émise par l'association HISTRA de procéder à l'électrification de la cloche de l'église. La Commune maître d'ouvrage prendra à sa charge 1/3 du financement HT.

*** Suite aux demandes réitérées de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, concernant la remise en conformité architecturale des WC publics du bourg, l'étude fournie par Monsieur DESSIOUX, Architecte pour la reconstruction des WC et la construction d'un abri attenant est chiffrée à 125.000 F TTC. Une demande de subvention DGE sera déposée pour ce dossier.

*** L'étude de l'aménagement des abords de la salle des fêtes confiée à l'Agence Technique Départementale s'élève à la somme de 95.580 Francs TTC. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général.

*** La Commune décide de faire jouer son droit de préemption urbain sur la vente d'une parcelle de 37 ares 60 située dans le pré du pont. Le Conseil décide de proposer une somme de 5.000 Francs pour l'acquisition.



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

* * PROFITEZ DE L'OPAH * *

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER
DE SUBVENTIONS INTÉRESSANTES
POUR RENOVER VOTRE MAISON,
QUE VOUS L'OCCUPIEZ,
QU'ELLE SOIT LOUÉE OU VACANTE.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, UNE ÉQUIPE
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE.**

permanences :

Mairie de **JAZENEUIL**

: 1^{er} mercredi
de 10 h 45 à 12 h 00

... ASSISTANCE GRATUITE ...

ÉQUIPE CONVENTIONNÉE PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE

TROIS ANNEES POUR PROFITER DES AIDES : 1992 - 1993 - 1994

Il vous reste encore deux années pour bénéficier des subventions de l'Etat dans le cadre de l'O.P.A.H.

Profitez rapidement de cette opération, pour réaliser l'aménagement de sanitaires (W.C, douches, salle de bains), la mise en place d'un chauffage, l'aménagement de pièces, ou encore la réfection de votre toiture, etc...

DEUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT COMMUNALES : FACADE - DESINSECTISATION

En plus de cette aide, la Commune s'est associée à l'opération en y joignant des mesures d'accompagnement sans condition de ressources.

FACADE

En effet, la Commune subventionne les rénovations de façades des maisons d'habitation (côté rue), à hauteur de 40 Francs le mètre carré, plafonné à 4.000 Francs.

Après l'acceptation de la déclaration de travaux, une convention sera établie entre la Commune et le particulier.

DESINSECTISATION

D'autre part, devant les problèmes provoqués par les insectes xylophages, la Commune s'engage à participer aux frais de traitement, à hauteur de 35% du montant de la facture, avec un plafond de 4.000 Francs.

Pour cette mesure, les aides pourront être rétroactives.

Alors n'hésitez plus. Tous les mercredis de chaque mois, de 10h45 à 12h, un responsable de l'O.P.A.H. vous recevra en Mairie, et vous orientera sur les possibilités de votre dossier.

Déjà plus de 110 dossiers ont été déposés sur le Canton, dont 12 sur JAZENEUIL.



... À PROPOS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La problématique de la gestion des déchets a, depuis quelques années, beaucoup évolué sous l'effet conjugué de la contrainte réglementaire et des aspirations écologiques.

Chacun d'entre nous prétend à une certaine qualité de la vie et prend conscience du rôle de l'environnement.

C'est l'affaire de la collectivité de mettre en oeuvre les moyens (collecte, traitement, recyclage...) et c'est l'affaire de **TOUS** de les utiliser correctement. C'est la clé de la réussite.

En 1993, va être instituée une taxe de mise en décharge de 20 Francs par tonne. Ce qui va considérablement augmenter le coût de la collecte des ordures ménagères.

Voici quelques règles élémentaires pour permettre le bon fonctionnement de ce service :

- **Triez** vos déchets :

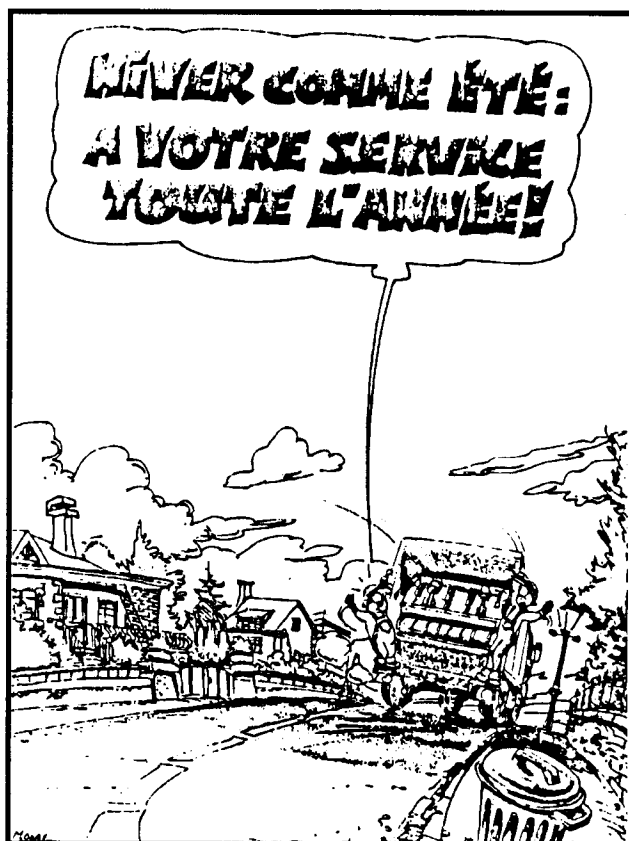
. les verres doivent être déposés dans les bacs à verre installés dans les bourgs. Ils seront recyclés. (N'y déposez jamais de porcelaine, faïence, débris de pots de fleurs, des capsules).

. les papiers cartons peuvent être utilisés comme combustible dans votre poêle ou chaudière, ou donnés à un récupérateur.

. les déchets végétaux tels que les épluchures de fruits et légumes, les tontes de gazon, peuvent être transformés en compost, les cendres de cheminée constituent un très bon engrais.

- **Utilisez** de grands sacs PVC (un grand vaut mieux que trois petits), ils demandent moins de manipulation.

JETEZ MOINS - TRIEZ PLUS
Pour réduire au minimum les volumes mis en décharge et faire en sorte qu'ils respectent l'environnement.



Dans le courant de l'année 93, une déchetterie verra le jour à proximité de LUSIGNAN. Son accès sera contrôlé et vous pourrez y déposer certains "déchets encombrants" (ferraille, carton, appareils électroménagers...) qui ne viendront plus grossir le volume déjà trop important des ordures ménagères.

... À PROPOS DE LA DÉCHARGE MUNICIPALE ...

Le désir évident de parer à la concentration de certaines pollutions et le souci d'éviter les dépôts sauvages d'ordures à tous endroits de la Commune, nous ont amenés à une réflexion de fonds sur la gestion et le fonctionnement de la décharge municipale non contrôlée des Roches.

Afin de constater les excès et de proposer des solutions, la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le samedi 25 Septembre dans la matinée.

Un règlement intérieur a été proposé :

- Chaque déposant devra s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci (bien prendre ses précautions à l'avance) pour y retirer la clé. Il devra avant que la clé ne lui soit remise, décliner son identité, déclarer la nature des matériaux mis en décharge, signer sur le cahier prévu à cet effet.

- Seuls seront autorisés les matériaux suivants : terre, pierres, cailloux, gravats (ciment, pierre, tuiles, briques, plâtre, etc...) débarrassés de tous bois, tontes de gazon, tailles d'arbustes.

- Interdiction de déverser des ordures ménagères (celles-ci doivent être mises en décharge contrôlée par le service de ramassage des ordures ménagères du SIVOM qui passe tous les Mardis Matin dans le bourg et régulièrement dans les villages pour vider les bacs à ordures mis à votre disposition).

- Interdiction d'introduire du bois de n'importe quelle nature pour ne pas favoriser l'extention du foyer de termites cantonné dans le centre bourg.

- Interdiction d'y déverser des déchets toxiques ou polluants tels que vieux bidons de produits phytosanitaires, huiles de vidange, vieux pneus, etc...

- Un emplacement sera réservé pour le dépôt du contenu des brouettes sur un bout accessible de la décharge.

- Tous les matériaux apportés devront être impérativement déversés au fond du trou.

Chacun devra se sentir responsable de la bonne application du règlement sous peine de poursuites et ceci afin de ne pas compromettre la pérennité d'utilisation de cette décharge qui rend d'immenses services à la population.

A PROPOS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL

(Remembrement)

Après la partie Nord - Nord Ouest de la Commune, remembrée en 1982 lors de la construction de l'autoroute A10, en 1986, sur injonction d'une majorité d'agriculteurs, le Conseil Municipal délibérait pour demander le financement par le Conseil Général de la Vienne, d'une opération de restructuration foncière sur le reste du territoire communal.

A cette époque un grand nombre de communes avaient fait la même démarche que la nôtre, obligeant le Conseil Général à constituer une liste d'attente. Ce n'est qu'en 1992 que la demande formulée en 1986 a été prise en compte par l'assemblée départementale.

De mémoire de ruraux, le mot remembrement a toujours soulevé des remous, que tout un chacun peut comprendre aisément.

Cependant, l'annonce en Février 92 de la mise en place d'une procédure de remembrement à Jazeneuil a provoqué des réactions dépassant toute attente.

///

Le 25 Mai dernier, sous la pression des opposants, le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur le maintien ou l'arrêt de la procédure. Par 9 voix pour, 1 contre, 3 nuls, le Conseil maintient la délibération du 30 juin 1986.

Il est nécessaire de souligner que par ce vote, le Conseil ne s'est pas prononcé pour ou contre la réalisation du remembrement, mais sans engager l'avenir, seulement pour la poursuite de la procédure qui comprend différentes phases (Etude d'opportunité, Etude d'impact, Enquête publique). La décision finale sera prise après la clôture de l'Enquête Publique, lors de laquelle chaque citoyen aura toutes possibilités de s'exprimer pour ou contre le remembrement en s'appuyant sur les documents concrets résultant des études préalables.

A l'heure actuelle, les opposants constitués en association de défense contre le remembrement exercent une pression sur le Conseil Municipal pour obtenir l'organisation d'un référendum sur le sujet. Le

remembrement des propriétés agricoles est régi par les dispositions du Code Rural Livre 1er Titre 1er. Le Conseil Municipal est toujours resté dans le cadre réglementaire et législatif, qui est le seul à pouvoir garantir un déroulement équitable et raisonnable envers tous les partenaires d'une telle opération.

La municipalité n'aurait-elle pas manqué à son devoir en ne proposant pas ce projet favorable à améliorer les structures et les conditions de travail des agriculteurs dans l'espoir d'un revenu amélioré. (Revendications identiques à celles, permanentes, des différentes corporations d'employés, de salariés et de fonctionnaires).

Pierre Gilles de GENNES, prix Nobel de physique, a récemment exprimé son inquiétude vis-à-vis de la "religion de l'écologisme qui est sectaire et fondée sur l'exploitation de la peur". C'est exactement le phénomène observé à Jazeneuil : peur de perdre sa terre, peur de payer trop cher, peur de payer pour le voisin, peur de voir anéantir le paysage, peur de !...etc, etc...

Pourtant, le projet de loi relatif à la protection et la reconquête du paysage approuvé en conseil des Ministres le 18 Novembre 92 devrait apporter des apaisements en la matière. A cette occasion, le ministère de l'Agriculture a proposé certaines modifications du Code Rural, de manière à afficher clairement dans les textes : "l'aménagement foncier doit être fait dans le respect de la qualité des paysages". De plus, si les opérations d'aménagement foncier concernent en priorité la restructuration des exploitations agricoles, elles jouent également un rôle non négligeable dans l'aménagement du territoire communal.

Il est prévue que les commissions communales soient élargies à d'autres partenaires de façon à prendre en compte "les fonctions non agricoles du paysage".

Parmi les travaux connexes au remembrement, il est prévu que la reconstitution des boisements linéaires et la remise en état des haies soient désormais explicites. Il est à souligner, à ce propos, que si les travaux liés à l'amélioration des exploitations agricoles sont à la charge des propriétaires, il est logique qu'il n'en soit pas de même pour les travaux qui relèvent de l'intérêt collectif. Il semble normal en effet que les collectivités locales participent financièrement à l'entretien du patrimoine naturel.

Si l'ensemble des citoyens accordent un prix à la qualité des paysages, ils doivent alors reconnaître que la préservation de celle-ci est une charge que n'ont pas à supporter seuls agriculteurs et forestiers.

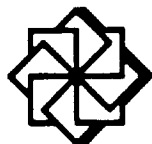
C'est un changement radical dans la répartition des responsabilités des gestionnaires de l'espace rural qui est induit dans ce projet de loi. Loin de supprimer le terme remembrement du Code Rural, il renforce l'idée qu'un aménagement de l'espace rural organisé autour d'un schéma directeur est de loin préférable au statu quo qui laisse place à la dégradation régulière d'une situation déjà très préoccupante pour l'avenir du paysage rural, Jazeneuil n'échappant pas à la règle.

Pour l'heure, la Commission Communale d'Aménagement Foncier constituée par arrêté préfectoral du 8 septembre 1992 a été mise en place le 2 Décembre 1992.

Elle est composée de :

- . **M. PETOIN**, Président Suppléant,
- . **M. le Maire de Jazeneuil**,
- . **M. SOULARD et Melle POIRAUT**, Délégués de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- . **MM. BELIN Rémy, FRUCHARD Roland, DUPUIS Jean-Pierre**, représentant les exploitants, membres titulaires,
- . **MM. ROUSSEAU Henri, ROUSSEAU Paul, BEAUCHAMP Gustave**, représentant les propriétaires, membres titulaires,
- . **M. DELPLANQUE Georges**, Personne Qualifiée pour les problèmes de Protection de la Nature,
- . **M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux, Inspecteur du Cadastre**,
- . **MM. DESMIER Michel, VUZE Rémy**, représentant les exploitants, membres suppléants,
- . **MM. CLERC Henri, GAULT Jacky**, représentant les propriétaires, membres suppléants.

Lors de sa première réunion, la commission communale a décidé de faire réaliser une prétude d'aménagement foncier qui sera confiée à un bureau d'études spécialisées après consultation d'appel d'offres. La remise effective de l'étude devrait intervenir dans le courant du mois d'Avril 1993. Ce document devra faire ressortir l'état initial de la partie remembrable et nous renseignera sur les zones à intérêt particulier en matière d'environnement et leurs contraintes d'aménagement. Les aspects humains seront également abordés.



NOS NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

La vie en milieu rural est intimement liée à la présence de commerces et d'activités artisanales. Elle permet aux habitants de trouver, près de leur domicile, les fournitures, les denrées et les services dont ils ont besoin.

Dans le bourg de Jazeneuil, l'année 92 aura été fertile en événements en ce secteur du commerce et de l'artisanat. En effet, deux artisans atteints par l'âge de la retraite ont cédé leur activité à des jeunes. Un commerce a été créé, comblant le vide laissé par l'arrêt depuis deux ans de l'épicerie Brault.

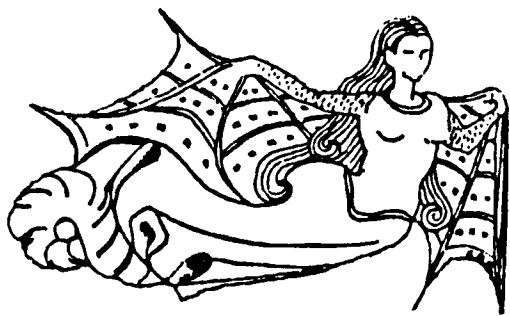
En Mars, Hubert DELAVault prenait la succession de son père Pierre, à "la forge" au bout du pont. L'activité de l'atelier est la suivante : Entretien machines agricoles, forge, ferronnerie, serrurerie.

En Juillet, Henri BOUGET ouvrait un magasin d'épicerie en centre bourg, là même où il y a plusieurs décennies, une boutique existait déjà. Fait marquant : au premier contact, nous avons retrouvé exactement les odeurs et les senteurs de l'ancienne épicerie où nous venions acheter des bonbons et où nos parents et grands parents venaient faire leurs provisions.

Cette installation en ce lieu n'est que provisoire en attendant l'aménagement d'un magasin neuf par la municipalité.

En Novembre, Jean-Claude GARRAT a pris la succession de la menuiserie Guy BRAULT. Son atelier est maintenant installé Grand Rue en face de la poste.

Nous souhaitons longue et paisible retraite à nos deux anciens artisans et tous nos vœux de parfaite réussite dans leur entreprise à Hubert, Henri et Jean-Claude.



LE PAYS MELUSIN

OFFICE DE TOURISME

Centre André Léo - 86600 LUSIGNAN
Tél. 49.43.61.21 - Télécopie : 49.43.61.19

JAZENEUIL, AMBASSADEUR DU TOURISME :

1992 a été une année riche pour le Syndicat d'Initiative, il est devenu Office de Tourisme du Pays Mélusin et à la demande des élus, il a pris en charge la billetterie SNCF.

Si notre produit journée-car en Pays Mélusin démarre doucement (deux demandes cet automne), les ballades découvertes, organisées dans chaque commune explosent (318 personnes 1992 dont 37 à Jazeneuil pour 14 visites -contre 148 en 1991-). Il va falloir doubler les plus recherchées !

Au local de Lusignan, le nouveau présentoir (gîtes, hôtels, restaurants), tout comme la vitrine artisanale sont un succès.

Notons comme action marquante, le stage de formation de Tourisme organisé avec nous par le CFPPA/Lycée de Venours. C'est l'occasion pour une quinzaine de personnes dont Thierry BILLEROT, Christine BARDEAU et Marie-Ange RIQUET de découvrir notre patrimoine bâti, rural, naturel..., d'apprendre à l'aimer et à le faire connaître.

Nous voudrions avec les acteurs locaux, la région, Françoise BARBERY, faire plus pour les personnes âgées, éloignées, nous cherchons des idées...

Mais sachez que déjà il est possible aux personnes âgées, handicapées d'avoir en 3 jours au plus (billets de train, résa) par téléphone et courrier. Seule contrainte, payer par chèque à l'avance, c'est une nécessité comptable.

Nos hôte et hôtesses : Christophe, Nathalie, Sophie, Maria-Sol ont besoin de vous pour bien travailler, bien représenter notre canton.

Notre documentation histoire, monuments et fête... est encore quelque peu incomplète. Aidez-nous à l'enrichir.

N'oubliez pas non plus que pour tout projet touristique un peu lourd, Annie CORNUAU, Animatrice "Tourisme et Culture" est à votre disposition.

Dans le canton, Jazeneuil a une place à part petite commune, maintenant un commerce mais aussi une église, des fêtes (Histra) et un musée qui sont renommés.

Jazeneuil est ambassadeur du canton. C'est important pour notre pays.

Pierre GUY
Président Office de Tourisme du Pays Mélusin

TOURISME EN PAYS MELUSIN

Actuellement 20 stagiaires du canton suivent une formation développement

Suite à une collaboration de travail avec le SIVOM pour l'aménagement du canton de Lusignan et compte tenu des opportunités de développement touristique en milieu rural, et des nouvelles compétences du CFPPA de Venours, un groupe de travail s'est mis en place.

Particulièrement, grâce à la commission mixte chargée des questions touristiques (celle-ci est composée de membres du SIVOM, des Offices de Tourisme et du lycée/CFPPA de Venours) qui s'est d'abord engagée à mener un travail de fonds.

Partant des constats suivants :

- Le Tourisme doit être un *vecteur de développement*, c'est aussi *l'affaire de tous*.

- Un développement touristique s'organise avant tout autour d'une *stratégie d'accueil*.

Les six premières journées de formation ont consisté à mieux connaître son pays.

En effet, les touristes qui viennent ici sont désireux de connaître :

- notre culture,
- notre histoire, notre patrimoine naturel, architectural, nos produits du terroir (ce qui est spécifique à notre région mélusine).

20 stagiaires ont suivi cette démarche de formation les 13, 20 mai, 10 juin, 9, 15 et 23 octobre 1992.

Nos sujets ont été traités grâce à des enseignants, des personnes du canton et avec l'appui de documents et de dossiers qui restent à votre disposition.

Nous avons abordé :

- La Toponymie avec M. Guy PUAUD,

- L'Architecture et le bâti rural avec M. René MATHE, architecte,

- Mme Francine VARLET (géographe) nous a initié à la lecture du paysage rural et urbain,

- M. Robert BONNEAU (ingénieur agronome) nous a emmenés herboriser le long des chemins et nous a initiés à la botanique,

- MM. MORIN et DEVANNE nous ont transportés au temps où les moulins du pays fonctionnaient,

- M. Gilbert TANNEAU a pu nous relater l'histoire du protestantisme au travers du temple de Rouillé et des petits cimetières,

- Mme Monique DE CLERCQ nous a fait aimer l'art roman et l'église de Jazeneuil,

- Mme Denise SABOURIN a su traduire le mythe de Mélusine et l'histoire des seigneurs de Lusignan.

Ce sont des sites comme la forêt domaniale de Saint Sauvant, le site Gallo-romain de Sanxay, le château de Marconnay, mais aussi les anciens métiers comme la fabrication des tuiles chez M. VICTOT qui nous font dire aujourd'hui que l'identité du canton a pu se forger et se perpétuer au travers de toutes ces richesses.

Notre démarche ne s'arrête pas là.

Afin de mettre en oeuvre des moyens pour atteindre notre premier objectif qui est :

Fidéliser les touristes afin qu'ils aient envie de rester une journée supplémentaire chez nous.

Compte tenu des résultats d'une enquête réalisée par les stagiaires de cette formation cet été et des remarques de différents prestataires touristiques, nous proposons aux acteurs du canton de réaliser et de faire connaître **UN LIVRET MELUSIN** susceptible de donner des informations claires, adaptées, rapidement accessibles et qui donneront envie d'aller à la découverte de notre pays mélusin.

Il se présenterait en deux parties :

1) **Un mémento pratique** qui listerait par commune ou par thème (hébergement, restauration, "bonnes tables", produits du terroir, services médicaux, transports, bibliothèques, commerçants, artisans, administrations, associations ou particuliers proposant des animations et loisirs etc...). Celui-ci serait conçu de manière à pouvoir réaliser une mise à jour annuelle.

2) **Un document : INVITATION A LA DECOUVERTE :**

Celui-ci inciterait les touristes, au travers de thèmes forts (nature et paysages, histoire, pratiques artisanales par exemple...) à prendre cet itinéraire pour découvrir notre histoire, nos racines.

Le public visé serait les :

- * touristes de proximité (Poitiers, Niort...)
- * les visiteurs estivaux en séjour ou de passage,
- * les autocaristes, etc...

Cet itinéraire pourrait se concevoir de manière à s'intégrer sur d'autres existants ou à venir (les chemins du Poitou secret qui passeraient par Poitiers/Vasles/Parthenay/Niort/Coulon ou Poitiers/Vasles/Ménigoute/Coutières - Mazières en Gatine/Coulon).

Annie CORNUAU
Animatrice Tourisme
et Culture
Office de Tourisme-SIVOM
Tél. 49.43.61.21



Pierre GUY
Président de la Commission Mixte

Ceci permettrait de mieux se situer entre des pôles forts touristiques comme le Futuroscope et le Marais Poitevin.

Ce livret sera l'occasion de renforcer les solidarités cantonales.

Il s'agit tout d'abord de s'organiser :

- **Lundi 7 décembre** : nous travaillerons sur les techniques de collectes de l'information (questionnaire, entretien, conception d'un document).

- **Vendredi 15 janvier 1993** : mise en forme des informations et réalisation de la maquette.

Puis, avant de communiquer ce travail, il s'agira de vérifier au cours de réunions cantonales prévues fin mars 1993 la pertinence et le contenu de ce livret.

Ces réunions seront aussi des occasions de rencontre avec le plus grand nombre de personnes concernées directement ou indirectement par le tourisme.

Ce document sera médiatisé courant mai.

Préparé à l'intention des acteurs touristiques du canton, il sera l'occasion et le préalable aux réalisations futures tels que des itinéraires touristiques ou autres produits.

Le tourisme a des retombées économiques importantes et peut permettre à des services et des activités de se maintenir ou de se créer.

C'est donc l'affaire de nombreux acteurs (élus, commerçants, associations, transports...).

Nous comptons sur vous.

Françoise LECHANJOUR
Animatrice-Formatrice
CFPPA/Lycée de Venours
Tél. 49.43.62.61

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école de Jazeneuil accueille cette année deux nouveaux instituteurs :

* M. Thierry BROSSARD pour la classe de M. BRANGER parti à la retraite.

* M. Frédéric GAMIN pour celle de Mme ALIMARDANI mutée à Chiré en Montreuil.

Les 56 élèves qui forment l'effectif se répartissent ainsi :

1) Classe maternelle de Mme GAULT : 20 enfants

- Section des tout petits (2 ans) inscrits et fréquentant régulièrement : 6
- Section des petits (3 ans) : 5
- Section des moyens (4 ans) : 9

2) Classe de M. GAMIN : 17 enfants

- Section des grands : 8
- Cours préparatoire : 6
- Cours élémentaire 1ère année : 3

Ces deux classes pratiquent chaque jour le décloisonnement pour permettre à la section des grands de continuer (pour certaines activités) à profiter de l'aménagement et des possibilités offertes par la classe maternelle. Le passage entre les deux cycles se fait ainsi tout à fait "en douceur".

3) Classe de M. BROSSARD : 19 enfants

- Cours Élémentaire 2ème année : 7
- Cours Moyen 1ère année : 9
- Cours Moyen 2ème année : 3

L'école a pu l'année dernière grâce à la municipalité et à l'Association des Parents d'Elèves, organiser une classe de découverte à "Guchen" (près de Saint Lary) dans les Hautes Pyrénées.

Partis en compagnie d'une classe de même niveau de l'école de Coulombiers, les 16 enfants de la Grande Section, du Cours Préparatoire, du Cours Élémentaire 1ère année ont ainsi vécu 8 jours à la montagne, partageant leur temps entre les nombreuses activités qui leur furent offertes : Randonnée dans le parc national pour surprendre chamois et marmottes, visite de "la maison de l'ours", de grottes préhistoriques, d'une filature, d'une scierie, d'artisans travaillant la corne ou la laine des chèvres angora, etc...

Cette expérience fut très enrichissante sur de nombreux plans.

NUL DOUTE : Enfants et accompagnateurs en ont gardé un excellent souvenir.

Elle vaut la peine d'être reconduite : Une classe patrimoine concernant les élèves de M. BROSSARD aura lieu au Futuroscope en mai.

Mme GAULT

N.R. du 22/10/92

Nouveaux instituteurs à l'école de Jazeneuil



Toute l'école réunie

L'école de Jazeneuil a subi quelques modifications dans la composition de son personnel enseignant en ce début d'année scolaire. Bernard Branger a pris sa retraite en juin dernier et Margreth Allmardani occupe un poste à Chiré-en-Montreuil.

Deux nouveaux instituteurs ont donc été nommés pour cette nouvelle rentrée.

Après avoir effectué quelques années à Payré, M. Thierry Brossard assure la classe aux 18 élèves de C.E. 2, C.M. 1, C.M. 2.

M. Frédéric Gamlin venant de Clussais-la-Pommerais, dans les Deux-Sèvres, assure quant à lui la classe aux dix-sept élèves de grande section, C.P., C.E. 1.

Marthe Gault conserve la classe maternelle avec quelque vingt enfants de 2 à 4 ans,

soulagée dans sa tâche par Mme Christine Taveau, assistante maternelle. Mme Gault assure également la direction de l'école.

Quelques activités déjà pour la classe maternelle avec un après-midi découverte à la ferme de « La Grée » à Rouillé.

Ref. N.R.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Au cours de ses séances, le Conseil d'Administration a donné son avis sur :

- . 10 dossiers d'aide médicale gratuite,
- . 2 dossiers d'aide médicale hospitalière,
- . 2 demandes d'aide ménagère.

AUTRES ACTIVITES DU CCAS

* **Une fois par mois** une distribution de denrées alimentaires, provenant de la banque alimentaire, est remise aux personnes qui rencontrent actuellement quelques difficultés.

* * *

* **Le CCAS a accueilli**, au nom de la Commune, 8 nouveaux nés, en offrant à leurs parents un livre.

- . 3 livres de "J'élève mon enfant" de Laurence PernoUD.
- . 5 albums de bébé.

* * *

* **Le 6 Avril**, Madame RAYMOND, psychologue, est venue nous parler avec beaucoup de talent et d'intérêt pratique, de la petite enfance, le sujet était ; "**De la naissance à l'adolescence, comment comprendre et aider nos enfants à grandir**". Madame RAYMOND reçoit sur rendez-vous. Tél. 49.88.23.27.

* * *

* **Le 20 Juin** : Accueil du groupe de Poitiers de l'association Valentin HOUY. Une cinquantaine de personnes aveugles sont venues visiter notre église et la Maison Poitevine, accompagnées par Madame KNELLWOLF, vice-présidente de l'association. Le verre de l'amitié fut un échange sympathique et chaleureux, et nous avons été témoins que les aveugles voient avec leurs mains et leur coeur.

* * *

* **Le 1er Décembre** : Déjeuner annuel des Aînés Ruraux de notre commune. Ils furent plus de 80 à apprécier le repas préparé avec soin et compétence par nos cordons bleus bénévoles, mais toujours très qualifiés.

AU MENU

LA CAVE

*Blanc de Blanc
Beaujolais primeur
Blanquette de Limoux*

*Apéritif
Potage de légumes
Salade de gésiers confits
Pintades aux pommes
Haricots verts
Salade
Plateau de fromages
Gland
Clémentine, galette poitevine
Café*



**Repas du 3ème
Age**

89è anniversaire
de M. Boisseau
Arsène et 61è
anniversaire de
mariage
ce 1er Décembre

**Repas du 3ème
Age**

Chorale
d'anniversaire de
M. et Mme
Boisseau Arsène



EMPLOIS

Si vous avez besoin d'une femme de ménage ou de quelqu'un pour garder vos enfants ou une personne âgée, n'hésitez pas à vous adresser au secrétaire de Mairie auquel, le CCAS, dans la mesure du possible, remettra une liste de personnes pouvant être disponibles.

CAUSERIE - RENCONTRE

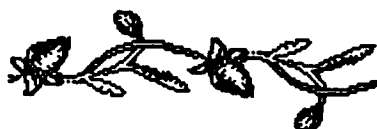
VENDREDI 2 AVRIL à 20 H 30
Salle des Fêtes de JAZENEUIL

Ce sera la 4ème année que nous fixons un rendez-vous pour une causerie que viennent nous faire avec une extrême compétence et beaucoup de gentillesse, des spécialistes des questions soulevées. Après avoir parlé des "jeunes" nous vous proposons cette année de nous pencher sur "*les personnes âgées*".

Le Docteur Besson, médecin chef de l'Hôpital de Lusignan, spécialiste en gériatrie, accepte de nous entretenir le **Vendredi 2 Avril à 20 H 30** salle des fêtes, sur :

--- "*La dépression*"
Sa prise en charge, ses particularités chez les personnes âgées.

Venez nombreux, c'est un sujet qui peut nous aider à mieux comprendre cette maladie en général, et plus spécifiquement aider dans certains cas les personnes âgées qui nous entourent.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture :

- Tous les mardis de 16 H 15 à 17 H 15
- Le 1er et le 3ème Samedi du mois de 11 H à 12 H.

A la bibliothèque, un choix important de livres est à votre disposition. Quels que soient votre âge et vos goûts, vous ne repartirez pas les mains vides : des albums pour les plus petits, des bandes dessinées, des romans et des documentaires pour enfants, des romans pour les juniors et un vaste choix de livres pour adultes : romans, policiers, histoires vécues, documentaires (sport, cuisine, travaux manuels, histoire locale, série complète du PICTON ; découverte de régions ou pays...).

La Bibliothèque a un fond propre de livres, provenant en grande partie de dons, de plus le Biblibus de la Bibliothèque Départementale de Prêt approvisionne ses rayons trois fois par an assurant ainsi le renouvellement par la diversité et un choix plus important. Certains ouvrages sont en dépôt permanent, telle une encyclopédie générale en 15 volumes qui peut être un outil de travail et de recherche intéressant pour les jeunes collégiens ou lycéens. (Par contre ces ouvrages ne sortent pas : ils doivent être consultés sur place.). La commune a également fait l'acquisition d'une encyclopédie "TOUT L'UNIVERS" qui a été mise à la disposition des enfants de l'école, dans leur classe, pour des raisons pratiques.

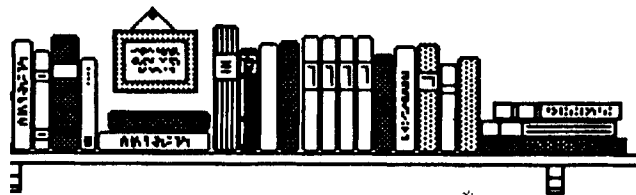


Un choix de cassettes est également à votre disposition (musique en tous genres, contes pour enfants...).

Vous voyez que les arguments ne manquent pas pour découvrir cette bibliothèque, petite, mais bien achalandée. Alors, faites un détour, j'attends votre visite.

N.B. : Le prêt des ouvrages est gratuit.

Maryse BILLEROT



Notre Commune en fleur et ses Maisons Fleuries...

Pour le concours des Maisons Fleuries 1993, nous allons changer notre mode de visite afin de pouvoir récompenser tout le monde sur le même pied d'égalité.

Nous ouvrirons les inscriptions dès le mois de Mars. Nous ferons un classement en quatre catégories :

- 1 - Les balcons et les cours,
- 2 - Les abords fleuris des maisons,
- 3 - Les abords fleuris des fermes,
- 4 - L'embellissement de la voie publique.

Pour toutes les catégories, un critère essentiel : le décor fleuri doit être visible de la rue.

Autres critères : travaux d'aménagement, dispositions, couleurs, entretien, réussite remarquable d'une espèce ou son originalité.

Un autre petit changement, la commission ne rentrera plus dans les lieux, mais visitera de l'extérieur, sans préavis, plusieurs fois au cours du printemps et de l'été, ce qui permettra aux fleurs printanières et estivales d'avoir une égalité de chance et de remarquer les jardins fleuris en toutes saisons.

Cette année encore, beaucoup de participants, avec de nombreuses difficultés à départager les concurrents.

Le classement et la distribution des prix se sont faits lors d'une petite réception, le 23 Octobre 1992.

1/	Monsieur et Madame LAURIN	LA VIGNE
2/	Monsieur et Madame PAPILLIER Pascal	LA VIGNE
3/	Monsieur et Madame FRUCHARD Francis	LE CHATAIGNIER
4/	Monsieur et Madame FRUCHARD Roland	LA BERNARDIERE
5/	Monsieur et Madame DUGLEUX Michel	LES HAUTES VIGNES
6/	Monsieur et Madame GAULT Georges	LES HAUTES VIGNES
7/	Monsieur et Madame THOURAINE Francis	LES HAUTES VIGNES
8/	Monsieur TRINEL Fernand	LE BOURG
9/	Madame AUDEBERT Louise	LE BOURG

Comme tous les ans, nous devons remercier M. Hubert BABEAU et M. Georges GAULT, pour l'entretien particulier qu'ils assurent à nos jardinières et massifs.



Le LOGIS de la COUR

L'année 1992 a surtout été marquée par les travaux que nous avons été amenés à faire suite à la visite de la commission de sécurité au mois de Février.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, nous avons dû faire un emprunt qui a été garanti par la commune de Jazeneuil et, parallèlement une demande de subvention auprès du **Conseil Général** qui nous a répondu favorablement.

Ainsi, les chambres du côté Accueil de groupes ont toutes été refaites à neuf. Nous avons maintenant un équipement qui répond tout à fait aux normes de sécurité en vigueur. Nous pouvons maintenant recevoir des enfants, puisque suite à ces travaux, nous avons obtenu un agrément de la Jeunesse et des Sports.

Cet été, nous avons reçu des enfants du Sud Ouest de la France. Ils ont été les premiers à inaugurer les locaux. Pendant la saison d'ouverture du **Parc du Futuroscope**, nous avons accueilli des groupes de touristes. Ces personnes nous étaient adressées par "Loisirs Accueil" qui s'occupe des réservations dans le cadre du Futuroscope.

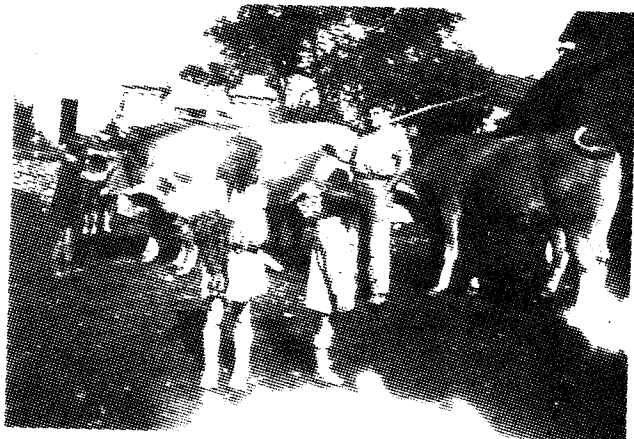
Comme par le passé, nous continuons à recevoir des Contrats Emploi Solidarité dans la mesure de nos possibilités. Il faut que les personnes remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier d'une prise en charge à 100% par l'Etat.

Nous remercions les Associations ou les particuliers qui sont venus au Logis de la Cour organiser des repas ou autres manifestations.

Pour ce qui est du fonctionnement, il n'y a pas de nouveauté. Nous sommes 23 pensionnaires. Il y a quand même un petit changement, du fait de l'Accueil thérapeutique, nous avons recruté une infirmière.



La Saint-Michel et la Saint-Jean



Réunis à la mairie le jour de la St Michel fait germer en nous l'idée de parler de ce que représentent pour nous et nos parents ces deux dates (pendant les 60 premières années de ce 20ème siècle et probablement avant).

Le jour de la St Michel, les gens déménageaient : les voisins et amis venaient avec leurs charrettes à boeufs ou à chevaux, ils chargeaient les meubles, le linge et tous les objets que contenait la maison. Tout devait être débarassé dans la matinée, le locataire suivant prenait place aussitôt. Quelques jours auparavant, un premier voyage avait été fait pour emmener : bois, barriques, matériel de ferme, il ne restait plus que le contenu de la maison. Quelle préparation ! Il fallait ranger le linge dans des grands sacs de toile (étiquetés de leur contenu). Les sacs étaient rangés dans les meubles (armoires, buffets) qui ne se démontaient pas, et ceux-ci étaient protégés par des bâches ou des "ballins" (sacs de jute cousus qui servaient aux battages) avant d'être hissés sur les charrettes et fixés avec des cordages et "calés" par les couettes ballières, paillasses et édredons. La vaisselle était placée dans des caisses de bois ou des paniers, les volailles dans des cages en grillage (appelées gïoles) les cochons et les chèvres chargés dans les mues recouvertes également de ballins fixés par des cordes.

Les grands animaux (vaches, boeufs, génisses et veaux) étaient acheminés à pieds. Lorsque la route était longue, les personnes qui conduisaient les charrettes relayaient les marcheurs. Les animaux étaient dociles du fait que tous les jours on les détachait, matin et soir, pour les mener boire à la mare ou au timbre rempli par l'eau de la citerne ou du puits.

Quand tout était prêt pour le départ, les pièces de la maison et les servitudes étaient soigneusement balayées, les toiles d'araignées enlevées : la place restait nette. Quelques personnes prenaient le devant en char à bancs ou en voiture lorsque le chemin était long ; les voitures étaient rares à l'époque. Souvent, le docteur ou le notaire prenait à son bord les femmes et les enfants en bas âge.

Arrivés au nouveau domicile, on blanchissait les murs des pièces à la chaux vive, seul produit existant à l'époque.

Pourquoi changeait-on si souvent de ferme ?
Pour multiples causes en ce temps là.



En première lieu, parce que la ferme était en métayage : moitié sur tout avec le propriétaire (dépenses et recettes). Le métayer préférait adopter le régime fermage fixé sur bail. Que comportait un bail à l'époque ?

Exemple : "Entre les soussignés M. X, demeurant rue Basse à POITIERS (Vienne) loue à M. Y, demeurant au château, commune de Méniégoute (Deux-Sèvres), une ferme sise au Logis, commune de Jazeneuil, d'une contenance de 55 hectares pour une période de 9 années, révisable tous les 3 ans et pour la somme de dix mille francs annuels, plus les suffrages : 4 oies, 100 kg de pommes de terre, 10 poulardes disponibles au fur et à mesure des besoins du propriétaire. Le fermier cultivera en bon père de famille, respectant les clôtures, barrières, entretiendra les bâtiments : les portes, les toits, les crèches et râteliers, il repassera les toitures une fois pendant le bail, coupera régulièrement le bois. Il gardera 2 hectares de quérêt franc en plus du champ de légumes de 4 hectares environ, et laissera à son départ 6 hectares de luzerne ou de sainfoin, x m³ de fumier, de paille et de foin. Il observera ainsi que ses domestiques, le repos dominical et se rendra à l'office sauf cas de force majeure, il enverra ses enfants à l'école privée et veillera à leur instruction religieuse.

Le présent bail prendra effet le 29 Septembre 1931 pour se terminer le 29 Septembre 1940, le règlement en espèces s'effectuera courant Octobre.

Fait en présence de M. Z, lors de la visite de la ferme, le 30 Août 1931.

Signature des deux parties

M. X.

M. Y.

Enregistré le 10 Octobre 1931, au service de l'enregistrement de Lusignan.

Une autre cause de déménagement était que la ferme devenait trop petite ou trop grande en fonction de l'accroissement ou de la diminution de la main-d'oeuvre familiale.

A cette époque, on retrouvait jusqu'à quatre générations sous le même toit dans 2 ou 3 pièces. Il n'était pas rare de trouver deux lits dans la salle commune servant de cuisine, salle de repas et chambre.

Une troisième cause de déménagement était la mise en vente de la ferme et le métayer n'était pas acquéreur ou tout simplement lorsqu'il n'y avait pas entente sur le prix du fermage entre le propriétaire et le locataire.

Cette mutation était semblable pour les maisons qui ne se louaient pas au mois, mais à l'année (29 Septembre au 29 Septembre l'année suivante) Enfin, le domestique pouvait également se mettre à son compte.

Dans les fermes d'une surface telle que celle citée ci-dessus, il n'était pas rare de prendre à son service un domestique, une "bonne" et occasionnellement un journalier et une femme de journée. Celle-ci aidant aux grosses lessives, plumage d'oies, boucherie. Une couturière était également employée régulièrement.

Le journalier quant à lui, enlevait le fumier, coupait le bois, rentrait le foin, les gerbes de blé, binait, arrachait et ramassait les betteraves et les topinambours.

Le 24 Juin et le 29 Septembre, les salaires étaient révisés, et deux grandes foires avaient lieu sur le canton de Lusignan. C'est lors de ces foires que les domestiques changeaient de patron ou que les patrons cherchaient de nouveaux ouvriers. L'une avait lieu à Lusignan à la Fon de Cé, le lundi d'après l'Ascension, et l'autre le 8 Septembre à COULOMBIERS : c'était les foires d'accueil ou les louées. Les bons ouvriers qui étaient depuis longtemps chez le même patron en parlaient avant cette date, mais il fallait aller à la foire pour finir le marché, pour savoir ce que les autres demandaient. Ceux qui étaient libres se promenaient une fleur à la boutonnière jusqu'à ce qu'ils trouvent un patron.

En ce qui concerne le salaire, moi qui vous parle aujourd'hui, j'ai vu au service de mes parents, la même personne pendant 14 années (1940-1954). Cet ouvrier avait 6 enfants. Sa femme élevait des poules, des lapins, des canards et un cochon. Ils avaient un jardin potager, une petite vigne et faisaient quelques sillons de légumes dans notre champ. Ils disposaient également de quelques semaines pour faire du bois pour leur propre compte qui leur était rentré gracieusement.

Leur patron leur avait proposé une avance sur salaire afin qu'ils puissent acheter leur maison. Elle, qui est encore ici, je lui entends encore dire : "Tu te souviens quand il fallait se débrouiller pour manger, vivre sur ce que l'on récoltait. Il fallait tricoter, coudre, raccommoder". Le gage n'était payé que deux fois l'année, en Juin et en Septembre. Attendre 3 mois, ce n'était pas très long, mais 9 mois, il fallait faire très attention, et c'était un déshonneur que de demander une avance sur gage à son patron. A cette époque les allocations familiales et l'assurance maladie n'existaient pas.

Vous qui avez lu ces lignes et n'avez pas connu ces périodes dures, réfléchissez ! Si cela revenait, une année seulement, comment vous organiseriez vous ?

Je vous souhaite bonne lecture et bonne réflexion.

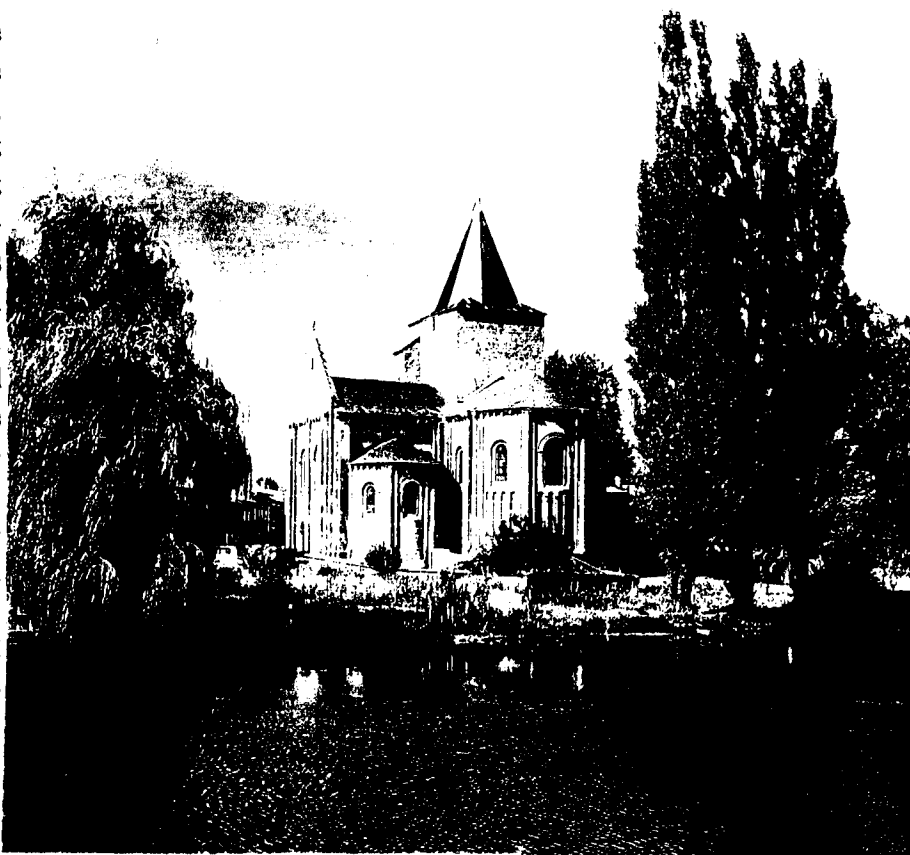
Madeline BALOGE

PRESENTATION HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE

*** DE L'EDIFICE ***

Ancienne prieurale Saint-Jean-Baptiste, possession poitevine de l'Abbaye Auvergnate de la Chaize-Dieu, l'église de Jazeneuil est un bel édifice roman du département de la Vienne, situé dans le cadre charmant de la Vallée de la Vonne, dans un site occupé depuis l'époque Gallo-Romaine et dont la paroisse est citée dès 681.

Composée
difiée au XIXème
transept saillant,
sistent la croisée et
sud et d'un chevet
deux absides inéga-
Jazeneuil a subi les
temps. Le croisillon
fet démolit au
cle et la nef, dont il
gine que la façade
tail nord, a été qua-
construite au
D'un vaisseau, pro-
unique, on a établi
seaux (un vaisseau
deux collatéraux
dans un style
poitevin). Le clo-
s'élevant à la croi-
ment été recons-
ornementation et
couvert d'une toiture pyramidale en ardoise.



Église romane de Jazeneuil

d'une nef mo-
siècle, d'un
dontseuls sub-
le croisillon
comportant
les, l'église de
affronts du
nord fut en ef-
XVIIème si-
ne reste d'ori-
ouest et le por-
siment re-
XIXème siècle.
bablement
trois vais-
central et
très étroits
pseudo roman
cher carré,
sée a égale-
truit, sans
simplement

La partie authentique et originelle se porte essentiellement sur le transept mutilé et le chevet. A la croisée, on voit une belle coupole sur pendentifs retombant sur quatre arcs brisés. Au sud, s'ouvre le croisillon subsistant, voûté en berceau brisé renforcé par un arc doubleau. Il est éclairé par deux baies en plein cintre, percées dans le mur méridional et dont l'une a été modifiée par l'adjonction d'un réseau gothique au XVème siècle. L'absidiole s'ouvrant sur le transept sud est peu profonde, voûtée en cul-de-four, au profil brisé et percée de trois belles baies.

L'abside principale du choeur comporte une travée droite et un hémicycle. Elle est voûtée d'un berceau brisé dans sa partie droite et d'un cul-de-four, l'ensemble se trouvant porté par des arcs sur croisée d'ogives au profil tonique, retombant sur des colonnes engagées dans les murs latéraux. Le dispositif, adaptation grossière des premiers voûtements gothiques, semble bien faire partie intégrante d'une même campagne de construction et n'apparaît nullement comme un rajout. On trouve le même procédé à l'église de Lusignan, toute proche et très semblable à Jazeneuil... La date de 1164 portée sur l'un des chapiteaux du choeur pourrait bien indiquer celle de l'achèvement de l'édifice...

Extérieurement, si la nef ne présente pas beaucoup d'intérêt, les façades du transept sud et le chevet ne manquent pas de qualités esthétiques. La perception du choeur légèrement en contrebas du fait de la déclivité du terrain vers la Vonne donne une belle proportion à l'ensemble. L'absidiole sud, à trois pans, est épaulée par quatre faisceaux de colonnes à chapiteaux, entre lesquels s'ouvrent trois larges baies en plein cintre, encadrées de colonnettes et surmontées d'une archivoltte à décor de billettes.

L'abside principale est également épaulée par des contreforts à trois colonnes engagées portées sur un soubassement en talus. Entre ces contreforts, on trouve deux niveaux bien distincts : un premier niveau d'arcatures aveugles et étroites en plein cintre accouplées quatre par quatre, et au-dessus, des baies en plein cintre ornées de colonnettes à chapiteaux à feuillages ou palmettes, surmontées d'archivoltes à décor en dents de scie, rubans plissés.

Les deux absides s'achèvent par une corniche à modillons sculptés. Leurs couvertures sont en pierre calcaire, de même que celle du transept sud, et ont été rétablies par J. Formigé après le classement de l'édifice en 1883 (voir liste des travaux du Service des M.H., ci-après).

*** PRESENTATION DES TRAVAUX ***

L'objet de la présente étude est de définir le programme des travaux de restauration à envisager sur les couvertures en lauzes de l'absidiole sud et de la grande abside de l'église. En effet, depuis quelques temps, des infiltrations d'eau ont été constatées dans les voûtes des deux absides et l'on remarque à l'extérieur que les corniches sont partiellement très altérées, la pierre ayant bien souvent éclaté sous l'effet du gel.

Les couvertures en pierre calcaire ont été restituées par J. Formigé, architecte en chef des M.H., en 1888. Elles étaient à l'origine en tuiles creuses sur charpente (voir dessin de J. Formigé - état actuel de 1885). J. Formigé a découvert dans les combles les traces archéologiques des dispositions d'origine de l'édifice et a proposé à la Commission Supérieure le rétablissement de celles-ci. La Commission refuse dans un premier temps, l'architecte ayant proposé d'établir des murets de brique permettant d'isoler la couverture en lauze de la voûte. Elle accepte une nouvelle proposition de restitution des couvertures en pierre qui seront isolées des voûtes par des plaques en schiste. Les travaux seront ainsi réalisés sur le transept et les deux absides.

Cependant, les couvertures en pierre sont fragiles, soumises aux intempéries et au gel, et en 1936, l'architecte en chef des M.H., M. Goubert établit un rapport en vue de leur restauration. Les travaux sont exécutés en 1937. La couverture en pierre est mise en oeuvre à bain de mortier et posée sur une forme en béton armé exécutée sur l'extrados des voûtes.

Ces dispositions provoquent aujourd'hui les altérations que nous connaissons. En effet, l'eau de pluie s'infiltré dans les lauzes dont le recouvrement ne paraît pas suffisant, et au travers de la forme en béton non étanche. De plus, une partie de cette eau ruisselle et se retrouve à l'égoût, venant altérer les pierres des corniches, qui, gardant l'humidité, finissent par éclater sous l'effet du gel. Enfin, les lauzes sont scellées au mortier, ce qui empêche une bonne respiration du matériau.



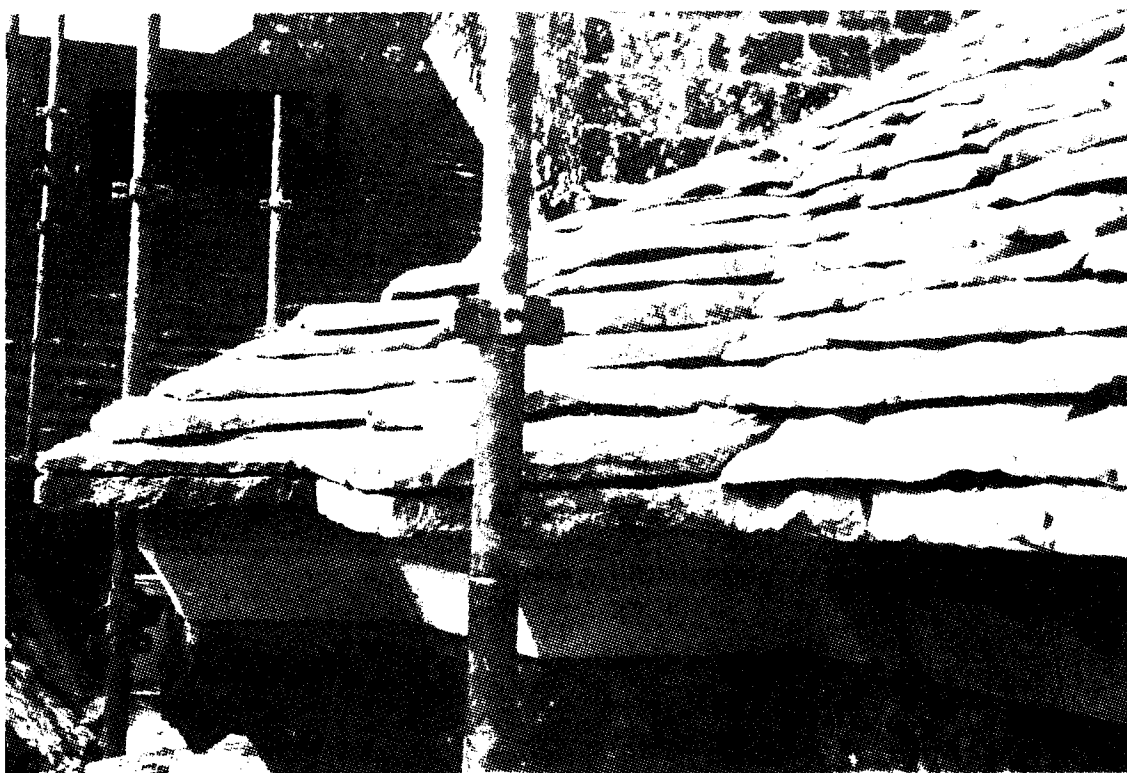
Détail de la pose des lauzes avant les travaux, provoquant des infiltrations.

Principaux travaux de restauration exécutés par le Service des M.H. depuis le classement

- 1883 : Classement de l'édifice en totalité.
- 1884 : J. Formité - Rapport pour la restitution des couvertures en lauze du choeur et du transept et pour la restauration des baies du chevet.
- 1888 : J. Formigé - Travaux de restauration suite au rapport de 1884.
- 1905 : Déverin - Restauration de la façade ouest et couverture en ardoise du clocher.
- 1917 : Déverin - Réparation générale des couvertures : tuiles plates pour la nef.
- 1918 : Déverin - Rapport pour la réfection des couvertures en pierre - non suivi d'exécution.
- 1919 : Goubert - Rapport pour la réfection des couvertures en pierre : transept et absidiole - non suivi d'exécution.
- 1925 : Goubert - Travaux de nettoyage intérieur.
- 1932 : Goubert - Travaux d'assainissement des façades nord et ouest et entretien couvertures.
- 1937 : Goubert - Travaux de réfection des couvertures en pierre : abside, absidiole et transept (forme en ciment armé et pose de pierres à bian de mortier).
- 1944 : Y.M. Froidevaux - Proposition d'aménagement du choeur - non suivi d'exécution.
- 1951 : Ch. Dorian - Travaux de réfection de la couverture du clocher.

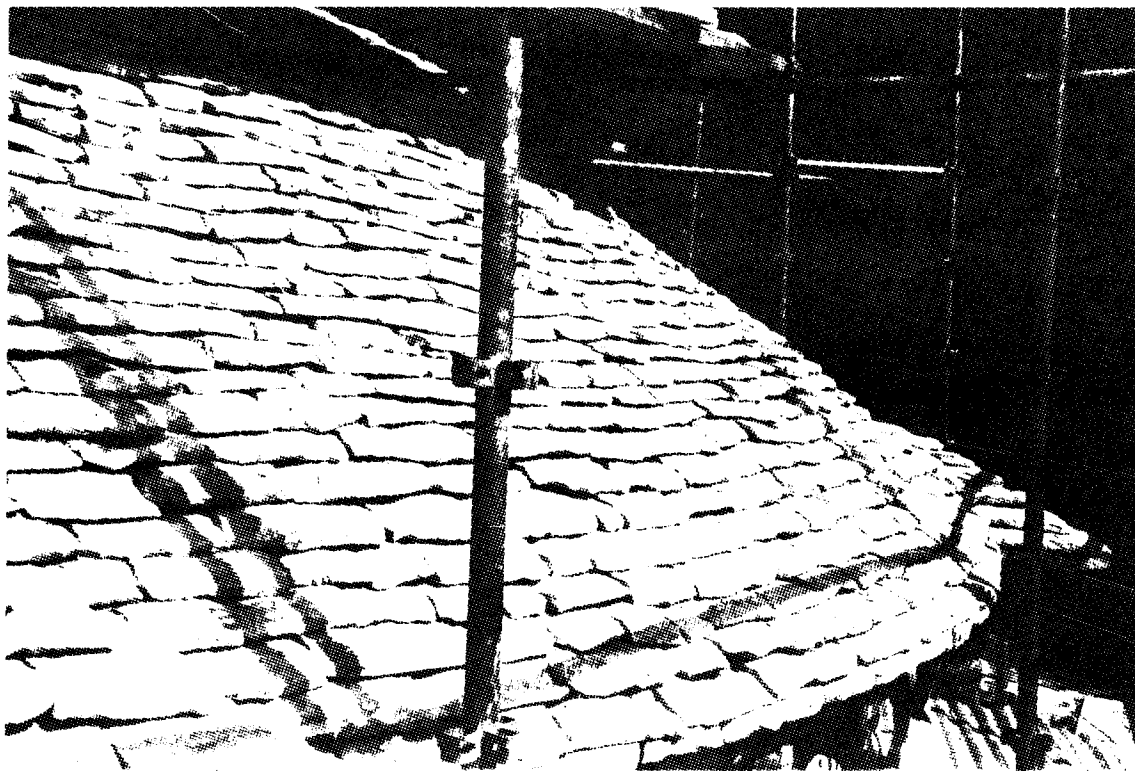
*** PROGRAMME DES TRAVAUX ***

- Echafaudages tubulaires verticaux : absidiole sud - abside.
- Découverte de lauzes.
- Démolition ou dépose des corniches altérées.
- Réfection de corniches à modillons en pierre calcaire (Lavoux) : fourniture, taille et pose de pierre moulurée ou sculptée.



Réfection des corniches altérées - Détail de la pose des lauzes

- Rejoints au mortier de chaux : parties hautes des absides.
- Emoussage des corniches restantes - nettoyage de parement (lavage, brossage des parties hautes).
- Sur l'extrados des voûtes :
 - . réfection de la forme existante en béton,
 - . forme complémentaire en béton de vermiculite expansée,
 - . chape au mortier avec hydrofuge et armature en treillis soudé.
- Couverture en lauzes :
 - . fourniture et transport de lauzes calcaires taillées,
 - . façon de couverture en lauzes compris taille, ajustement,
 - . façon de rives, de faitages.



Détail de la pose des lauzes.
Les lauzes se recouvrent davantage et le scellement ne se fait que sur la partie supérieure de la lauze permettant une aération naturelle.

L'ensemble de cet important dossier a donc été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le montage financier de la 1ère tranche a été proposé de la manière suivante :

Etat	350.000 F	
Région	150.000 F	
Département	250.000 F	
Commune	250.000 F	(propriétaire)
	<hr/>	
	1.000.000 F	

En 2ème tranche :

Etat	122.500 F	
Région	52.500 F	
Département	87.500 F	
Commune	87.500 F	(propriétaire)
	<hr/>	
	350.000 F	

Le Conseil demanda, mais en vain, une participation plus importante de l'Etat.

Le Conseil accepta toutefois de donner son accord pour éviter de plus amples travaux dans le cas où les dégradations viendraient à s'amplifier.

Les autres collectivités acceptèrent également de participer financièrement à hauteur des chiffres ci-dessus.

Les travaux furent confiés à l'entreprise DAGAND BORNET de La ROCHELLE et commencèrent en Novembre 1991.

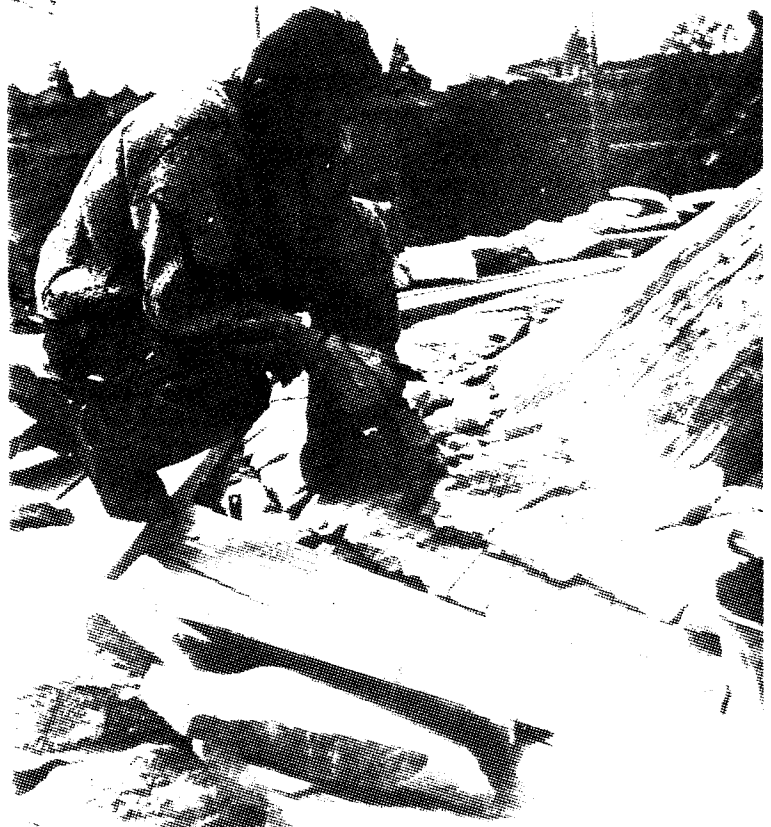
Malgré quelques problèmes de glissement lors de la pose des lauzes de l'abside, les travaux suivèrent régulièrement leur cours et se terminèrent aux environs du mois d'Août 1992.

Très belle réalisation demandant aux tailleurs de pierre et aux poseurs, un travail minutieux et qui, espérons le, protégera les absides de notre Eglise Saint-Jean-Baptiste pour plusieurs siècles.



"Tout le savoir faire du tailleur de pierre"

**Beaucoup de clairvoyance dans le choix et
la pose de la bonne pierre**



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS...

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Président	:	Patrice DESVIGNE
Vice-Présidents	:	Robert ENARD Jean-Pierre HUT
Secrétaire	:	Marie-Christine SIROP
Vice-Secrétaire	:	Jean-Jacques VIAUD
Trésoriers	:	Liliane DUGLEUX Hubert DELAVault
Commissaire aux comptes	:	Jean GAILLARD

Quel message transmettre cette année ? Le Centre de Transfusion sanguine nous rappelle quelques informations essentielles :

- * Les dons doivent en permanence être adaptés aux besoins,
- * Les donneurs ont une responsabilité morale envers les receveurs,
- * Les analyses biologiques ne peuvent pas dépister tout ce qui peut être dangereux dans le sang. Ce que vous dites au médecin est absolument capital,
- * Un même donneur peut faire trois types de don mais des intervalles sont à respecter entre chacun d'eux : dons de sang total, plasmaphérèses, cytophérèses,
 - * Don de sang total : 450 ml
 - Plasmaphérèse : de 400 à 600 ml de plasma
- * Le refus au don doit être accepté par le donneur ; il doit être vécu non pas comme une frustration, mais comme preuve de sérieux du don, car un refus est toujours motivé,
- * A l'occasion du don du sang, sont effectuées différentes analyses : groupe sanguin, taux d'hématocrite, certains marqueurs infectieux ; il n'est pas fait de bilan biologique de santé, en particulier pas de dosage du cholestérol ni de la glycémie,
- * Enfin, tout le matériel utilisé étant stérile et à usage unique, il n'y a donc aucun risque pour le donneur à être contaminé au cours du prélèvement, on n'attrape pas le S.I.D.A. en donnant du sang.

Le listing du Centre de Transfusion sanguine permet de retrouver le nombre de dons effectués au cours de l'année 1992 par les habitants de JAZENEUIL et de CURZAY SUR VONNE :

- nombre de dons du sang total 27,
- nombre de plasmaphérèses 12,
- pas de don de cytophérèse cité par le Centre, sauf erreur de sa part.

Ces chiffres montrent la difficulté de remobiliser les donneurs potentiels, après une année 1991 douloureuse. Rappelons-nous cependant que tout donneur peut devenir receveur potentiel à tout moment !

L'Association pourrait faire l'effort supplémentaire d'organiser des transports au Centre de Transfusion. Lors d'une réunion de bureau, il a été décidé que ce moment n'était pas encore venu et que le Centre devait maintenir le nombre de collectes à Curzay et à Jazeneuil. Signalons qu'il n'y a eu qu'une seule collecte en 1992 !

L'Association locale a la possibilité d'être représentée les :

Samedi 13 Mars 1993, à l'occasion de l'Assemblée Générale Statutaire de l'Union Départementale.

Samedi 22 et Dimanche 23 Mai, Congrès Régional des D.S.B. POITOU-CHARENTES, à SMARVES.

Dimanche 6 Juin, pour le Congrès Départemental à DIENNE.

L'Association se propose d'organiser une soirée dansante, le **Samedi 20 Février 1993** à JAZENEUIL, et l'Assemblée Générale à CURZAY, suivie par un buffet, le **Samedi 27 Mars**.

Eventuellement, une autre activité cet été, comme un pique-nique (en 1992) qui s'est déroulé au bord de la rivière dans d'excellentes conditions.

***Vaccinations gratuites annuelles les derniers Mardis d'Avril, de Mai et de Juin,
à JAZENEUIL et à CURZAY***

Le Président,

P. DESVIGNE

ASSOCIATION "OL TAIT D'AUT FE"

RAPPORT MORAL DES ACTIVITES DU 1 SEPTEMBRE 1991 AU 31 AOUT 1992

- Septembre 91** : Excellente rentrée avec un nombre croissant d'enfants intéressés à apprendre des danses folkloriques.
Répétition le Vendredi à 20h pour les enfants et 20h45 pour les adultes.
L'effectif des adultes dans ce même domaine se maintient.
- Décembre 91** : **Le secteur cuisine** traditionnelle récolte toujours un très grand succès, lors du souper de l'Association.
Bravo aux cuisinières !
- Février 92** : Les crêpes sont toujours à l'honneur pour la veillée de la Chandeleur, tout en dégustant celles-ci, les personnes présentes ont apprécié la répétition générale des différents spectacles : danses folkloriques et théâtre Poitevin.
- Mars 92** : Les Associations **HISTRA** et **OL TAIT D'AUT FE** ayant des activités communes, ont participé au 2ème FORUM des Associations du CANTON de LUSIGNAN, en présentant de vieux outils tels que baratte, fourneau pour chauffer les différents fers à repasser et tuyauter un bonnet. Dans la soirée, la prestation des PIRONS, et du groupe D'OL TAIT D'AUT FE fut très appréciée de tous.
- Mai 92** : Grâce au dévouement et à la bonne entente de tous, la fête HISTRA a pu faire revivre une noce villageoise du début du siècle dans les rues de JAZENEUIL.
Tout le monde était là, des mariés aux parents, du violoneux au porteur de vin, des coups de fusils au feu de joie.
- Juin 92** : Les PIRONS ont animé par leurs danses, les journées commerciales de VOUILLE. Pour certains, c'était leur première sortie.
Cette année, une innovation pour la soirée de la St JEAN. Celle-ci débute par un buffet froid animé par les musiciens de la LYRE MELUSINE.
A la nuit tombée, le groupe folklorique invitait les personnes présentes à se joindre à lui pour former une farandole autour du feu.
- Juillet 92** : L'Association LES LUSIGNANS et MELUSINES présentait à LUSIGNAN, site des PROMENADES, un spectacle multiscénique nommé LUSIGNAN ! LUSIGNAN ! O MELUSINE !
Et en attendant le spectacle, les groupes folkloriques de St SAUVENT, de JAZENEUIL, ainsi que les sonneurs de trompes ont été applaudis par le public.

PROJETS POUR L'ANNEE 1992 & 1993

- Préparation du souper du 5 Décembre 1992,
- Sortie des danseurs adultes le 13 Décembre à CELLE-L'EVESCAULT pour animer la fêtes des écoles,
- Veillée crêpes en Février,
- Participation de tous les secteurs de l'association à la fête HISTRA en Mai,
- Feu de la St JEAN, le Vendredi 25 Juin, avec buffet, danses.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente	:	Christiane LAURIN	Tél. 49.53.57.57
Vice-Présidente	:	Christiane MORISSON	Tél. 49.53.53.53
Trésorier	:	Jean FRUCHARD	Tél. 49.53.56.27
Secrétaire	:	Marie-France COTTO	Tél. 49.53.54.77
Membres du C.A.	:	Martine DELAVault Gilberte CHARRON Marie-Hélène JOULIN Ginette DELAVault Patrice DESVIGNE	

M.F. COTTO

Mot de notre Présidente...

Une fois de plus, je remercie toutes les personnes qui ont participé aux activités de l'association et je leur présente tous mes voeux pour 1993, et leur donne rendez-vous pour le feu de la St JEAN, le 25 Juin.

Christiane LAURIN



HISTRA

Mairie de JAZENEUIL

Faire une noce villageoise à Jazeneuil ! Depuis longtemps nous en parlions, mais cela restait un rêve, puis, l'année dernière, nous avons senti que nous avions tous les atouts dans la main pour la faire, et nous l'avons réalisé.

Histra 92 a réussi sa fête, tout était imprégné du thème de la noce, la randonnée pédestre, le dîner, le théâtre, les danses, les expositions et toute l'animation du Dimanche après-midi, ce fut une très belle fête, et si nous pouvons le dire aussi simplement et ouvertement, c'est que, quant HISTRA réussit une fête, c'est tout le village de Jazeneuil qui réussit sa fête, nous sommes tributaires de tous, et cette année, chacun fut spécialement partie prenante de la fête. Merci à tous individuellement, et aussi aux équipes constituées qui nous aident, il y en a une, que je mets tout de même en vedette c'est celle "d'OL TAIT D'AUT FE", car, quand on nomme "HISTRA", il me semble "qu'OL TAIT D'AUT FE" apparaît en ombre chinoise, et que nous sommes un peu soeurs siamoises.

Avant l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 2 Octobre, nous avons eu le regret de recevoir des démissions : Madame Annie QUITTE a confirmé sa démission, Monsieur Jacky GAULT et Madame Martine EBRAN-PICHON ont signifié la leur, Madame Geneviève FALLOURD a demandé aussi de ne plus être suppléante comme commissaire aux comptes.

Tous ont marqué avec leur personnalité et leur dévouement notre fête HISTRA, entre autres : Madame QUITTE, en mettant au point la partie cuisine traditionnelle, Monsieur GAULT en insufflant une méthode et une structure précieuse, Madame EBRAN PICHON, en donnant de l'éclat au concours et à la tombola, car grâce à son dynamisme, les deux sont maintenant dotés en 1ers lots de voyages, suivis d'autres lots de qualité.

Nous les remercions, et les assurons de notre reconnaissance.

Il faut toutefois souligner que Monsieur Jacky GAULT n'abandonne pas la fête HISTRA, et se propose le moment venu, de lui prêter toute son aide et sa compétence, ce qui nous sera précieux.

L'Assemblée Générale, après un bon rapport moral et financier de l'année 1992, a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration, au nombre de 14, ils sont :

Marthe BEAUCHAMP
Dominique BOUTIN
Gilberte CHARRON
Monique de CLERCQ
Marie-France COTTO
Ginette DELAVault
Patrice DESVIGNE

Roland DEVANNE
Jean FRUCHARD
Christiane LAURIN
Jean MARECHAL
Maurice MOINE
Jean MORISSON
Daniel ROUSSEAU

Au bureau furent élus :

Présidente	:	Monique de CLERCQ
Vice-Président	:	Jean MORISSON
Trésorier	:	Maurice MOINE
Vice-Trésorière	:	Gilberte CHARRON
Secrétaires	:	Marie-France COTTO Marthe BEAUCHAMP
Commissaire aux comptes	:	Rémy VIERFOND
Suppléant	:	Thierry BILLEROT

Après quoi, il fallait choisir un thème pour la fête de cette année, HISTRA 93 sera "la fête villageoise".

Pour un anniversaire, l'on a envie d'inviter des amis.

Nous invitons tous les groupes des villages voisins qui partagent notre goût de l'histoire et de la tradition, à venir faire la fête avec nous, nous amenant danses, chansons, costumes... dans notre village transformé en fête, nous avons besoin de vous pour cette réalisation, et nous sommes à l'écoute de toutes vos idées.

Nous nous sommes laissés dire, que notre fête est connue et reconnue comme étant une fête de qualité, elle n'est pas une fête municipale, elle n'est pas une fête de quelques uns, elle est une fête de Jazeneuil, qu'elle vive le plus longtemps possible pour animer notre village, malgré les allées et venues des uns et des autres, qui seront inévitables, et prouveront seulement, que c'est une fête vivante qui émane de tous.

Je veux aussi, au nom de l'association, vous souhaiter à chacun une bonne année 1993. Cette année se profile noire et morose, aussi nos vœux se veulent-ils d'autant plus chaleureux quand les choses ne vont pas, quand le moral est bas on a besoin d'amis, de sortir de soi et de chez soi, quand les choses vont bien, on aime partager son bonheur.

Dans tous les cas, rendez-vous pour faire ensemble les 8 et 9 Mai 93, une belle fête villageoise.

Et puis, une 10ème fête d'HISTRA ça se tinte ! Nous voulions en garder le souvenir, un souvenir qui resterait à Jazeneuil, et profiterait à tous.

Nous avons proposé à la municipalité de participer à l'électrification de la cloche de l'église, chacun pourra entendre sonner l'angélus, les heures et les demi-heures, comme autrefois, et se dire, que c'est grâce à "sa participation" à la fête HISTRA, que cette cloche tinte.

*Son inauguration se fera pour la fête HISTRA,
Mais c'est promis, elle ne sonnera pas la nuit.*

**La Présidente,
Monique de CLERCQ**

N.B. Le Souper !

Soyez, nous vous en prions, extrêmement prévoyants pour réserver à temps vos places au souper du samedi soir... Nous aimerions tellement ne pas avoir à refuser de Jazeneuillais, et cependant la place n'est pas extensible, on nous reproche d'être trop serré... Merci à vous de nous faciliter cette tâche difficile, en vous y prenant à temps.

"USAGERS DE L'ENVIRONNEMENT JAZENEUILLAIS"

Début Juillet, à quelques uns, nous décidions de créer l'association "**Usagers de l'environnement Jazeneuillais**". Nous lui donnions pour objet de "protéger l'environnement Jazeneuillais contre toute atteinte qui pourrait lui être portée".

Toutes les personnes qui se sentent concernées peuvent bien évidemment participer ainsi que d'autres associations. A ce titre, l'A.C.C.A., lors de son Assemblée Générale et l'association "Contre le remembrement envisagé sur Jazeneuil", en ont manifesté le souhait.

L'environnement est devenu un thème incontournable utilisé à toutes les fins.

Dans leurs discours, les hommes politiques ne manquent pas de faire appel à la protection de l'environnement.

Les publicitaires proposent des produits "pour protéger l'environnement", quitte à remplir un peu plus les décharges.

Les projets de grands travaux comportent toujours un volet "protection de l'environnement". Des enquêtes sont faites et respectées..., à condition qu'elles ne gênent pas.

Pour imposer le remembrement sur Jazeneuil, on fait appel à l'environnement. Monsieur Vierfond nous dit que "si le remembrement ne se fait pas, d'ici quelques années, les agriculteurs auront arraché toutes les haies". On peut voir le résultat sur Rouillé et ailleurs !

Une association comme la nôtre peut jouer un rôle de sensibilisation, d'information, de vulgarisation, de proposition et de pression. Par exemple, une campagne sera entreprise avant l'été pour que la nature soit maintenue propre. Elle s'adressera à tous mais plus particulièrement aux visiteurs indéclicats qui oublient papiers gras et boîtes de conserve.

Sur Jazeneuil quelques problèmes existent

- La décharge municipale -

Nous étions invités à participer à la réunion de la commission "Urbanisme et environnement" le 26 Septembre. On peut constater la présence de déchets toxiques en quantité réduite et de bois termités. La mise en place d'un règlement d'utilisation apparaît donc bien nécessaire.

- Le remembrement -

Nous nous opposons au projet et nous sommes surpris qu'un débat préalable n'ait pas eu lieu. Les remembrements ont des conséquences importantes sur la faune et la flore, l'aspect des paysages, le ravinement (les crues du 4 Décembre en sont un exemple... Un peu partout, ils sont vivement contestés. Nous participerons aux discussions qui seront organisées sur ce thème.

- Le T.G.V. -

Quelques craintes ont été exprimées sur le passage possible du T.G.V. En date du 24 Novembre, Monsieur le Préfet écrivait : "**Quand à l'impact du tracé du T.G.V., je ne peux là encore me prononcer car le seul document établi par la S.N.C.F. concerne le S.D.A.U. du seuil du Poitou et s'arrête au nord du territoire de cette commune**".

- Huiles de vidanges -

Pour de petites quantités, elles peuvent être déposées chez Christian DELAVault. Pour des quantités plus importantes, il est possible de le consulter.

Et pour conclure,

Il ne s'agit pas de conserver quelques haies éparses, mais c'est un réseau continu d'une certaine densité qu'il faut promouvoir. Au delà de 5 hectares par parcelle en moyenne, il n'y a plus de bocage, Les risques de déséquilibre apparaissent et il faudra des dizaines d'années, grâce à des replantations, pour retrouver un milieu équilibré, si c'est possible.

(Rapport d'analyse de l'état initial lors du remembrement obligé par le passage de l'autoroute).

Le Président,

G. DELPLANQUE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'augmentation des naissances ces dernières années et l'arrivée de plusieurs familles sur la commune ont eu pour effet de renforcer les effectifs de l'école.

Cinquante élèves sont actuellement inscrits, dont une quarantaine fréquente régulièrement la cantine gérée par l'association.

La préparation des repas étant devenue plus importante, la municipalité a mis en place un Contrat d'Emploi Solidarité depuis le 1er Octobre, pour aider la cantinière.

Les tarifs actuels sont :

Maternelle	:	9 Frs
Primaire	:	12 Frs
Restaurant public	:	à partir de 27 Frs

Il est bon de rappeler également, que la municipalité met à la disposition des familles habitant les écarts de Jazeneuil, un service de ramassage scolaire aux tarifs suivants :

1 enfant	2,90 Frs par jour,
2 enfants	4,70 Frs par jour,
3 enfants et +	5,70 Frs par jour.

D'autre part, la garderie scolaire mise en place l'année dernière semble répondre aux attentes des familles. Les enfants y sont accueillis le matin à partir de 7h40 et le soir jusqu'à 18h.

Les tarifs sont les suivants :

Temps de présence	Matin		Soir	
	- 1/2h	+ 1/2h	- 1/2h	+ 1/2h
Jusqu'à 10 J / mois	4 Frs / J	8 Frs / J	4 Frs / J	8 Frs / J
11 J et + / mois	FM 42 Frs	FM 83 Frs	FM 42 Frs	Fm 83 Frs

L'ensemble de ces services correspond parfaitement à ce que peuvent attendre les différentes familles et, à la demande de la municipalité, l'association des Parents d'Élèves a accepté d'assurer la gestion.

- Cantine** : Gestion par l'A.P.E. avec personnel de la commune pour la préparation des repas,
avec le personnel de l'association pour la surveillance.
- Garderie** : Gestion par l'A.P.E. avec le personnel communal le matin, et le personnel de l'association le soir.
- Ramassage scolaire** : Gestion communale pour bénéficier des aides financières du Département.

Actions en relation avec l'école

L'association avait régulièrement émis le souhait que puissent être organisées des classes découvertes dans le cadre scolaire. Une opportunité a permis à la classe des C.P. - CE1, de partir en Juin dernier dans les Hautes Pyrénées à Guchen pour une semaine avec Madame Gault.

L'association s'est investie financièrement dans ce projet que tous les enfants ont apprécié, et le fera à chaque fois qu'il lui sera possible de le faire.

Une semaine à la montagne



Les enfants de Jazeneuil et Coulombiers découvrent les Pyrénées

Les élèves des classes de cours préparatoire et cours élémentaire 1 de Coulombiers et Jazeneuil sont dans les Hautes-Pyrénées pour une semaine à la découverte de la faune et de la flore du parc national. C'est grâce à un concours organisé par la maison familiale de Guchen et gagné par les élèves de Mme Sirot, qu'une classe de leur choix à Jazeneuil, conduite par Mme Gault a pu bénéficier de ce séjour.

Jazeneuil

Double inauguration. — Le samedi 6 juin sera inaugurée la passerelle de la Vau de Breuil (refaite à neuf par des bénévoles). Une randonnée pédestre inaugurale sera organisée avec un départ du centre bourg à 16 heures. Un vin d'honneur sera servi par la NAAJA à 16 h 45, avant le retour vers Jazeneuil et plus précisément

au local associatif de la NAAJA qui sera par la même occasion inaugurée vers 18 h. La municipalité offrira à son tour un vin d'honneur à cette occasion. Pour ceux qui désireraient se joindre au groupe après en service. S'inscrire obligatoirement avant ce vendredi soir au 49.53.60.24 ou 49.53.50.07.

Lors d'une réunion de pré-rentree, les instituteurs avaient propose de conserver les anciennes tables d'ecole (solides et stables) moyennant qu'elles puissent etre rafraichies. L'association s'est alors proposee de demonter et de poncer l'ensemble des plateaux, pieds et casiers, et de les remonter apres vernissage et peinture.

Organigramme de l'Association

Le nouveau Conseil d'Administration est compose comme suit :

Président	:	BILLEROT Thierry
Vice-Président	:	BAULOUET Francis
Secrétaire	:	MENNETEAU Françoise
Secrétaire-Adjoint	:	FELIX Monique
Trésorière	:	GENDREAU Maryline
Trésorière-Adjointe	:	VIAUD Brigitte
Membres	:	BALOGUE Guilaine BILLEROT Maryse DELAVault Martine DUGLEUX Véronique SIROT-PAPILLIER Marie-Christine VEZIEN Héliette

Les Manifestations

Le Dimanche 14 Juin 92

voyage au Zoo de la Palmyre

Lusignan

De Jazeneuil à La Palmyre...



Le voyage de fin d'année scolaire organisé par l'Association des parents d'élèves de Jazeneuil s'est déroulé cette année au zoo de La Palmyre où les enfants ont pu découvrir le parc zoologique avec ses nombreux animaux et ses spectacles d'otaries et de perroquets, avant d'aller patauger dans la mer.

Le Samedi 14 Novembre

soirée Chroucroute avec 122 personnes dans une excellente ambiance

Le Dimanche 13 Décembre

Arbre de Noël des enfants de l'école avec leurs chants. Ils ont pu apprécier le spectacle du Vagabond Théâtre avant la remise des cadeaux par le Père Noël.

Lusignan

Ecole en fête à Jazeneuil



Agréable après-midi organisé par l'association des parents d'élèves et les instituteurs à l'occasion de l'arbre de Noël des enfants de l'école de Jazeneuil. Le théâtre Vagabond anima la première partie pour le plaisir des petits et des grands et, après le goûter, les enfants chantèrent en attendant l'arrivée du Père Noël et la remise de petits cadeaux.

Les lots de la tombola ont été gagnés par Dominique Boutin, Mme Claudie Pinguet, Florian Sire, Paul Cornuau, Sabrina Félix, Mme Marthe Gault, Mme Monteil, Mme Eugénie Degris.

Le Samedi 16 Janvier

Nouvelle représentation pour le Théâtre Populaire Pictave. Cette année ce fut une comédie de Marc-Gilbert Sauvajon, mise en scène par Jack Henry : "13 à table". Un réveillon plutôt remuant avec une maîtresse de maison superstitieuse.

Un « menu théâtral » très apprécié

Samedi soir, rien ne manquait aux spectateurs venus assister comme chaque année à la première du Théâtre populaire pictave, dans les locaux de la salle des fêtes de Jaze-neuil. Confortablement instalés dans les fauteuils, les invités n'attendaient plus que l'on serve le menu de la soirée.

Le « chef cuisinier », Jack Henry, n'a pas déçu ses convives puisqu'il a concocté pour l'occasion une savoureuse comédie : « Treize à table ». Le texte, de Marc-Gilbert Sauvajon, relate les aventures (ou les mésaventures) d'une troupe d'amis réunis dans le but de passer un délicieux et chaleureux réveillon. Du moins le croient-ils, car l'existence réserve parfois d'inoubliables surprises. La première est que l'on n'avait jamais prévu d'être treize à table, ni que les invités soient complètement ivres, pas plus qu'une révolutionnaire sud-américaine débarque soudainement, armée jusqu'aux dents, comme pour ajouter un peu de piquant à la situation.

Après avoir joué « Je veux voir Mioussov », « Le Tombeur », « La Bonne Adresse » ou encore « La Cuisine des Anges », le Théâtre populaire pictave a choisi cette année un classique de la comédie de boulevard. Cette troupe qui existe depuis 1955 a déjà donné plus de huit cents représentations et retrouve de nombreux et fidèles specta-



teurs dans la région Poitou-Charentes lors de ses tournées.

« Treize à table » peut-être,

mais rassurez-vous, ça n'a pas encore porté malheur. Alors, tentez l'expérience !

Marina MIELCZAREK.

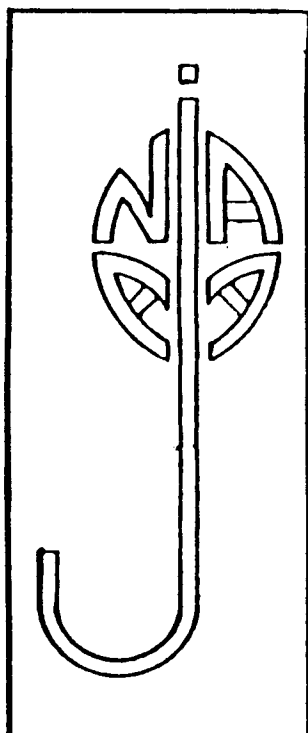
Le Samedi 20 Mars 93

Loto organisé par les Parents d'Elèves pour aider au financement de la Classe Patrimoine au Futuroscope.

Le Dimanche 20 Juin 93

Projet d'un voyage au village du Puy du Fou en Vendée. Ce voyage permettra de visiter le village d'époque avec les différents spectacles proposés (nous n'envisageons pas d'assister au spectacle de nuit).

N.A.A.J.A.



Les effectifs de l'association avoisinent la centaine de membres.

Organigramme du C.A.

Voici les responsables statutaires avec entre parenthèses leur rôle particulier :

Président	: THOREAU Jacques (coordination-communication)	Tél. 49.43.94.07
Vice-Présidente	: FRUCHARD Michelle (gymnastique d'entretien)	Tél. 49.43.39.29
Secrétaire	: BONNEAU Chantal (peinture sur soie)	Tél. 49.53.60.24
Secrétaire-Adjoint	: BONNEAU Michel (tennis)	Tél. 49.53.60.24
Trésorière	: GAULT Michèle (cyclotourisme)	Tél. 49.76.36.42

Membres

BILLEROT Thierry (tennis)	49.43.66.85
BOUGEY Dominique (peinture sur soie)	49.53.50.85
BOUGEY Henri (matériel)	49.53.50.85
DELAVault Christian (pêche et rivière)	49.53.52.70
MAILLET Jacques (randonnée pédestre)	49.52.99.82
RENOU Jean-Luc (tennis de table)	49.53.53.41
ZYZNIEWSKI Jean-Paul (estafette)	49.43.39.12

Activités régulières

Mardi 18h30 - Gymnastique d'entretien

Mercredi 20h00 - peinture sur soie

BILAN 1992

Les activités programmées et annoncées dans le dernier Journal Municipal ont été réalisées. Seul le tournoi de tennis n'a encore pu se dérouler complètement à cause du mauvais temps. Une formule va être proposée pour 93.

Les points forts ont été la réfection de la passerelle de La Vaudebreuil et l'inauguration des "Préfas".

Les Préfabriqués

Il y a 8 ans déjà, lorsque la N.A.A.J.A. décida de se doter d'un local d'activités, c'était un pari fou, il a été tenu grâce à la détermination de nombreux bénévoles qui oeuvrent encore pour améliorer son confort; Ce travail faisant suite déjà à celui entrepris pour clore le plateau scolaire et le transformer en court de tennis.

Un grand coup de chapeau et de vifs remerciements à tous ceux qui se reconnaîtront.

Le 6 Juin dernier, après l'inauguration des passerelles de La Vaudebreuil, nous avons inauguré les préfabriqués et signé la convention d'utilisation avec la Municipalité. Une très belle journée.

Les Passerelles de la Vau de Breuil

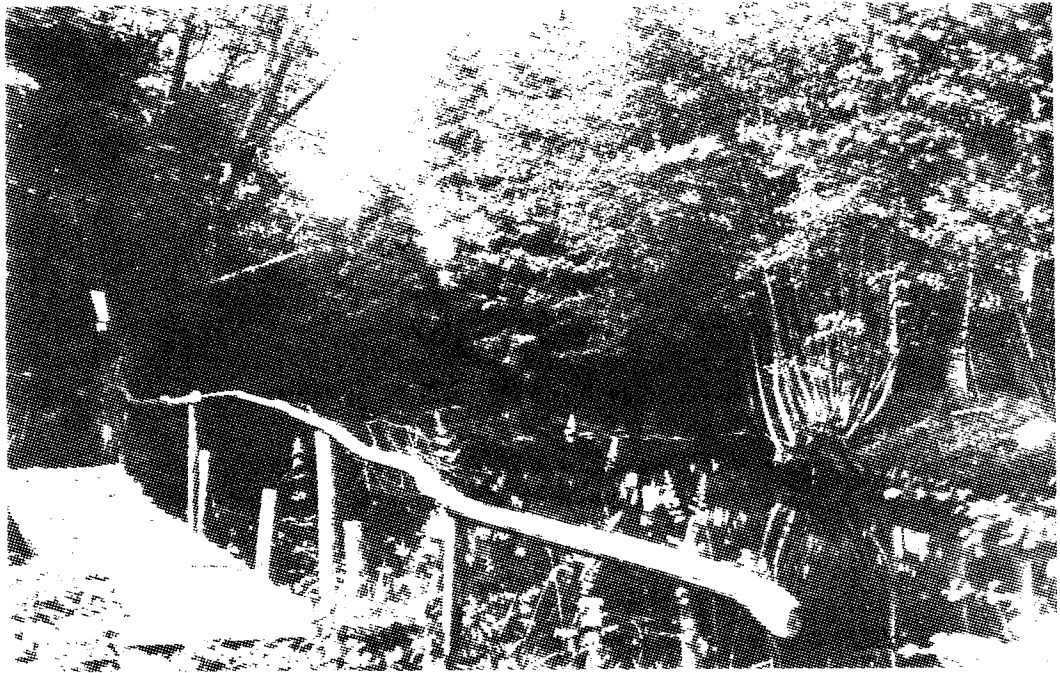
Les passerelles de la Vau de Breuil côtoient le gué de la rivière assurant la jonction des chemins publics y aboutissant. Au fil du temps, ce gué est devenu impraticable. Les passerelles sont privées. Mais comme le propriétaire autorisait les piétons à l'utiliser, tant pour les promeneurs que pour les pêcheurs, nous nous sommes donnés comme mission de les refaire, étant devenues dangereuses. Objectif fixé depuis longtemps, 92 a vu la solution.

En 2 jours, une équipe bénévole, mais de choc, a réussi l'opération en remplaçant les 3 sections malades et en créant une 4ème pour pallier un passage en pierres, trop souvent immergé. 35 m de passerelle, en châtaigner et 50 m de rambardes, un cachet rustique pour respecter l'environnement et le tour était joué. Une inauguration le 6 Juin et ouf ! Sauf que... la Vonne s'est mise en colère peu après et a embarqué 2 sections, loin. Une aux Brousses, l'autre au Parc.

Qu'à cela ne tienne, le 30 Décembre tout est rapatrié, et le 31 de 10h à 11h12, l'affaire est réglée avec qui vous savez.

92 est usée, Vous êtes tous formidables !





JAZENEUIL FOOTBALL CLUB

Ne possédant la saison dernière qu'une seule équipe, le JAZENEUIL FOOTBALL CLUB a vu son effectif augmenter pour la saison 92 93.

Cette augmentation (31 licenciés) a permis la création d'une équipe II. Cette équipe évolue en 3ème Division et l'équipe I en Promotion de 2ème Division.

A mi-saison, la Première avec 4 victoires, 6 nuls et une défaite, occupe la troisième place de sa poule.

L'équipe II n'a, à son compteur, que 2 nuls pour 8 défaites. Mais cette équipe, composée d'anciens et de très jeunes joueurs, dont plusieurs commencent ou reprennent le Foot après plusieurs années d'arrêt, ne pourra que s'améliorer.

Signalons également qu'après plusieurs saisons en défaut avec les obligations d'arbitrage, le club possède depuis Novembre 92 un arbitre : Monsieur BOUGEY Jacques.

ACTIVITES 93

- Championnat jusqu'au 16 Mai.
- Méchoui le 27 Juin.
- Fête annuelle du 15 Août

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

20 Février 1993	Bal à Papa des "Donneurs de Sang"
20 Mars 1993	Loto de "l' Association des Parents d'Elèves"
17 Avril 1993	Concours de belote "Entraide Sociale Poitevine" au Logis de la Cour
8 et 9 Mai 1993	Fête "HISTRA" (Histoire et Traditions)
16 Mai 1993	Après midi du "Club FRIPOUNET"
20 au 23 Mai 1993	Réception de nos amis de L'HOPITAL (Moselle)
20 Juin 1993	Voyage de l'Ecole au Village du Puy du Fou "A.P.E."
14 Juillet 1993	Fête Nationale, jeux pour enfants et concours de boules - Bal
25 Juillet 1993	Kermesse paroissiale
14 Août 1993	Feu d'artifice sur le chevet de l'Eglise, suivi d'un bal populaire à la salle des fêtes
15 Août 1993	JAZENEUILLADES (jeux de plein air) " JFC.NAAJA.ACPG"
22 au 28 Août 1993	Stage danses traditionnelles et accordéons diatoniques avec "ROCAROCOLO" au Logis de la Cour
13 Novembre 1993	Repas dansant de "l'Association des Parents d'Elèves"
4 Décembre 1993	Repas "OL TAIT D'AUT FE"
12 Décembre 1993	Arbre de Noël "Association des Parents d'Elèves"
15 Janvier 1993	Théâtre Populaire Pictave "Association des Parents d'Elèves"
5 Février 1994	Soirée crêpes "OL TAIT D'AUT FE"

